

Comptes Publics

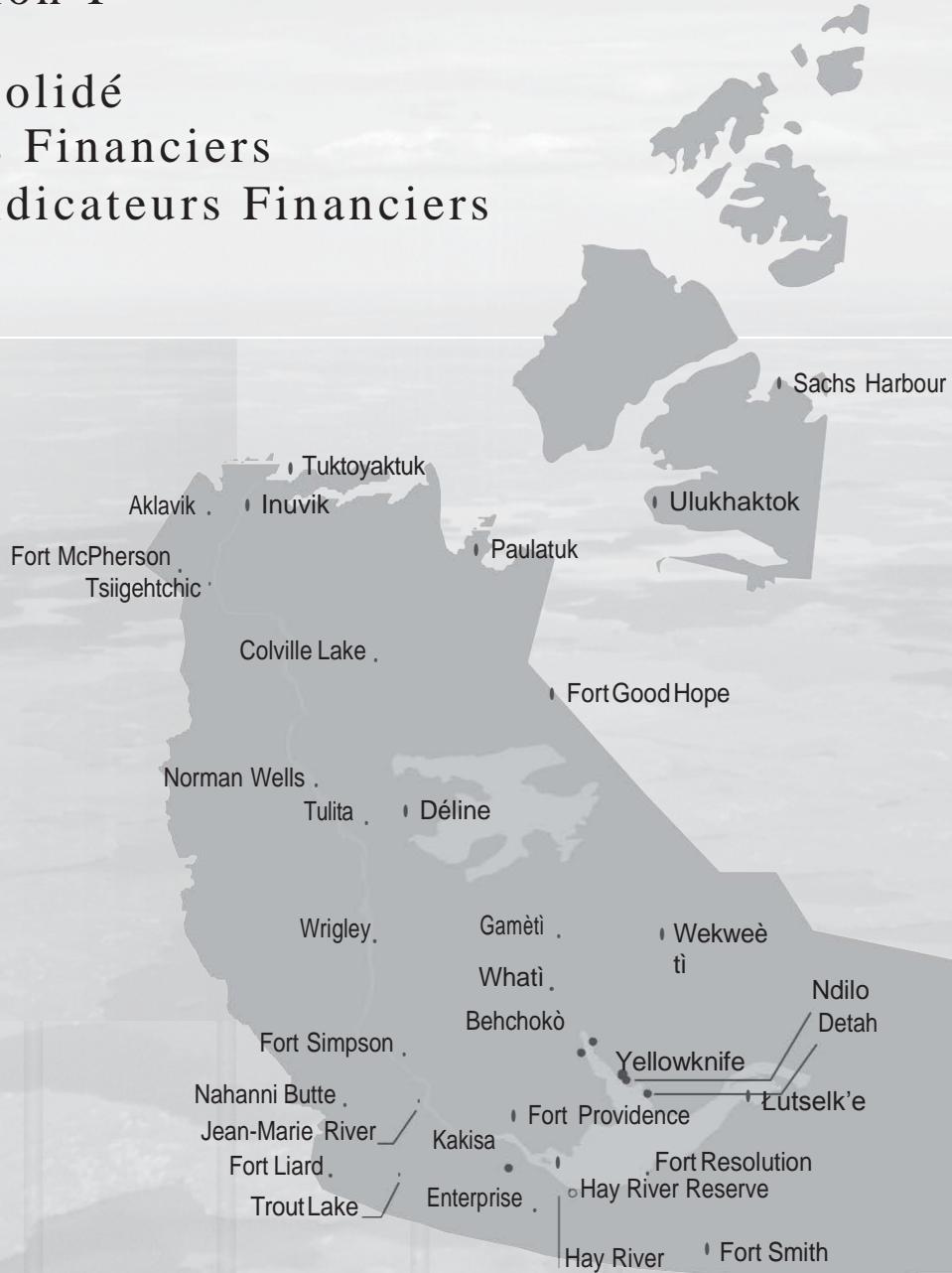
2010-2011



Northwest
Territories

Section I

Consolidé États Financiers Et Indicateurs Financiers



**COMPTES PUBLICS
DU
GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011**

**SECTION I
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

M. J. Michael Miltenberger

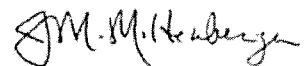
Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

**M. GEORGE L. TUCCARO
COMMISSAIRE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

J'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en conformité avec les articles 27 à 31 de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada), L.R.C. 1985, ch. N-- 27, et les articles 72 à 74 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.TNO 1988, ch. F--4, de l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Le président,



M. J. Michael Miltenberger

13 février 2012

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

Comptes publics
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Table des matières	Page
SECTION I	
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE	7
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	9
État consolidé de la situation financière	11
État consolidé de la variation de la dette nette	12
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	13
État consolidé des flux de trésorerie	14
Notes afférentes aux états financiers consolidés	15
Tableau A – Tableau consolidé des immobilisations corporelles	41
Tableau B – Tableau consolidé des informations par secteur	42

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

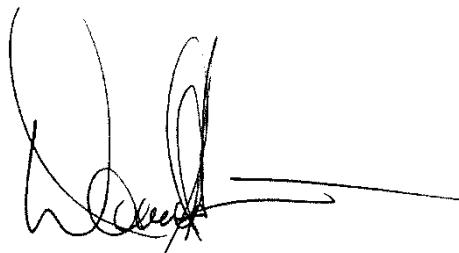
La préparation des états financiers consolidés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, tout comme l'information financière qui s'y rapporte contenue dans les Comptes publics, est la responsabilité du gouvernement par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général.

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour le secteur public. Là où les PCGR permettent différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées. Quand cela était nécessaire, elle a utilisé les meilleures estimations et son jugement pour produire les états financiers.

Le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général, en tenant des systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Ces systèmes sont constamment améliorés et modifiés afin de présenter en temps voulu une information exacte, de protéger et de contrôler les actifs du gouvernement et de veiller à ce que toutes les opérations soient conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le vérificateur général du Canada effectue chaque année une vérification des états financiers consolidés en vue d'exprimer une opinion à savoir si les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, de la variation des ressources financières nettes (dette nette), des résultats des activités et des flux de trésorerie du gouvernement pour l'exercice. Au cours de sa vérification, le vérificateur général examine également les opérations dont il a connaissance dans le but de s'assurer qu'elles ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux pouvoirs conférés par la loi au gouvernement et aux organismes compris dans le périmètre de consolidation.

Le contrôleur général,
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest



Warren St. Germaine

Le 13 février 2012

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2011, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

.../2

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables généralement reconnus du Canada ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les états financiers consolidés sont conformes à ces derniers. En outre, les opérations du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et des organismes énumérés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux pouvoirs conférés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest par la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest et ses règlements*, la *Loi sur la gestion des finances publiques des Territoires du Nord-Ouest et ses règlements* ainsi qu'aux pouvoirs expressément décrits à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Le vérificateur général du Canada,



Michael Ferguson, FCA

Le 13 février 2012
Edmonton, Canada

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

	2011	2010
	Réel	Réel après ajustement
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (<i>note 4</i>)	117 533	251 054
Placements de portefeuille (<i>note 5</i>)	74 403	60 673
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada (<i>note 12</i>)	51 753	56 419
Créances (<i>note 7</i>)	63 335	63 876
Stocks destinés à la revente (<i>note 8</i>)	27 569	26 997
Prêts (<i>note 9</i>)	95 027	111 705
Participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (<i>note 10</i>)	100 836	98 065
	530 456	668 789
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (<i>note 11</i>)	283 259	293 638
Somme à payer au gouvernement du Canada (<i>note 12</i>)	225 128	185 854
Obligations découlant des contrats de location-acquisition (<i>note 13</i>)	9 485	12 173
Dette à long terme (<i>note 14</i>)	324 671	339 183
Passif au titre des régimes de retraite (<i>note 15</i>)	21 695	21 142
Passif au titre des autres avantages sociaux futurs (<i>note 16</i>)	48 640	45 337
	912 878	897 327
Dette nette	(382 422)	(228 538)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (<i>tableau A</i>)	1 514 721	1 361 973
Stocks détenus pour utilisation (<i>note 8</i>)	2 209	2 094
Charges payées d'avance	10 746	12 093
	1 527 676	1 376 160
Excédent accumulé	1 145 254	1 147 622
Engagements et éventualités (<i>notes 19 et 20</i>)		

Approuvé par :

Le ministre des Finances
J. Michael Miltenberger

Le contrôleur général
Warren St. Germaine

Les notes afférentes et les tableaux A et B font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	2011 Budget \$	2011 Réel \$	2010 Réel après ajustement \$
Dette nette au début de l'exercice	(228 538)	(228 538)	(34 021)
Éléments ayant un effet sur la dette nette:			
Excédent de l'exercice (déficit)	25 464	(2 368)	(20 565)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(283 842)	(292 427)	(283 132)
Cession d'immobilisations corporelles	-	3 860	2 964
Amortissement des immobilisations corporelles	86 105	82 292	74 230
Augmentation des apports de capital reportés	43 316	53 529	32 991
Augmentation des stocks détenus pour utilisation	-	(115)	(2 094)
Diminution des charges payées d'avance	-	1 345	1 089
Diminution de la dette nette	(128 957)	(153 884)	(194 517)
Dette nette à la fin de l'exercice	(357 495)	(382 422)	(228 538)

Les notes afférentes et les tableaux A et B font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	2011 Budget \$	2011 Réel \$	2010 Réel \$
Revenus			
Subvention du gouvernement du Canada	919 872	919 872	864 161
Paiements de transfert	116 910	133 088	146 085
	1 036 782	1 052 960	1 010 246
Impôts et taxes et revenus généraux			
Impôts des sociétés et des particuliers	147 539	119 786	116 798
Autres impôts et taxes	105 677	107 158	102 006
Revenus généraux	75 187	62 712	53 641
Ventes	24 283	73 995	71 397
Recouvrements et amortissement des apports de capital	74 216	53 837	47 869
	426 902	417 488	391 711
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs	3 000	7 933	13 611
	1 466 684	1 478 381	1 415 568
Charges (note 21)			
Environnement et développement économique	122 961	129 009	113 265
Infrastructures	330 203	363 941	343 876
Éducation	335 372	301 619	304 244
Santé, services sociaux et logement	442 597	451 228	457 898
Justice	97 992	100 993	97 455
Administration générale	101 965	119 382	110 014
Assemblée législative et bureaux créés par une loi	17 491	17 348	16 701
	1 448 581	1 483 520	1 443 453
Déficit de fonctionnement de l'exercice	18 103	(5 139)	(27 885)
Bénéfice net provenant de la participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (note 10)	7 361	2 771	7 320
Projets pour le compte de tiers			
Charges	(56 754)	(64 787)	(69 677)
Recouvrements	56 754	64 787	69 677
	25 464	(2 368)	(20 565)
Excédent accumulé au début de l'exercice		1 147 622	1 168 187
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		1 145 254	1 147 622

Les notes afférentes et les tableaux A et B font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

	2011 Réel \$	2010 Réel \$
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds :		
Gouvernement du Canada	1 067 296	1 017 569
Impôts et taxes	231 589	218 056
Avance provenant d'impôts sur le revenu excédentaires	23 398	21 207
Recouvrements et revenus généraux	85 864	117 432
Projets pour le compte de tiers	63 863	76 401
Intérêts reçus	10 260	10 992
Ventes provenant de fonds renouvelables	75 920	70 468
	1 558 190	1 532 125
Sorties de fonds :		
Rémunération et avantages sociaux	668 063	623 198
Subventions et contributions	200 332	211 221
Fonctionnement et entretien	511 685	518 544
Projets pour le compte de tiers	69 063	60 992
Intérêts sur la dette à long terme et les obligations locatives	7 673	8 750
	1 456 816	1 422 705
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	101 374	109 420
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(289 129)	(277 933)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	1 031	1 988
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(288 098)	(275 945)
Activités d'investissement		
Rachat de placements de portefeuille	(13 730)	(15 520)
Remboursements de prêts	28 588	5 418
Décaissements de prêts	(12 963)	(22 566)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 895	(32 668)
Activités de financement		
Remboursement au titre d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	(2 688)	(1 593)
Produits de financement à long terme	11 995	16 549
Remboursements au titre du financement à long terme	(29 788)	(1 221)
Apports de capital reçus et reportés	71 789	49 512
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	51 308	63 247
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(133 521)	(135 946)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	251 054	387 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	117 533	251 054

Les notes afférentes et les tableaux A et B font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

a) Pouvoirs et périmètre comptable

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (le GTNO) mène ses activités en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada). Le GTNO a une assemblée législative élue qui autorise la totalité des décaissements, des avances, des prêts et des placements, à moins que la loi ne le stipule autrement.

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément à la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada) et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* des Territoires du Nord-Ouest. Ils présentent une information sommaire et constituent un moyen pour le GTNO de rendre compte de sa gestion des ressources, des obligations et des activités financières dont il est responsable. La liste ci-dessous donne les organismes qui sont compris dans le périmètre comptable du GTNO, la façon dont ils sont pris en compte dans les états financiers consolidés et la loi habilitante de chacun.

Organismes publics entièrement consolidés :

Loi sur l'éducation

- Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta
- Commission scolaire francophone de division
- Conseil scolaire de division du Deh Cho
- Administration scolaire de district de Dettah
- Conseil scolaire de division du Sahtu
- Conseil scolaire de division du Slave Sud
- Administration scolaire confessionnelle publique de district de Yellowknife
- Administration scolaire de district no 1 de Yellowknife

Loi sur le Collège Aurora

- Collège Aurora

Loi sur l'assurance-hospitalisation et l'administration des services de santé et des services sociaux

- Administration des services de santé et des services sociaux de la région de Beaufort-Delta
- Administration des services de santé et des services sociaux du Deh Cho
- Administration des services de santé et des services sociaux de Fort Smith
- Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River
- Administration des services de santé et des services sociaux du Sahtu
- Administration de santé territoriale Stanton
- Administration des services de santé et des services sociaux de Yellowknife

Loi sur l'Agence de services communautaires tlicho

- Agence de services communautaires tlicho

Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

- Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

- Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les droits de la personne

- Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les sociétés

- Fonds de développement des perspectives économiques des Territoires du Nord-Ouest

Loi relative au Conseil sur la condition de la femme

- Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les sociétés par actions

- Deh Cho Bridge Corporation Ltd. (2010, aux fins de comparaison seulement)

Entreprise publique consolidée d'après la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation :

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

Loi sur la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest
Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS (suite)

Tous les organismes compris dans le périmètre comptable du GTNO ont un exercice qui se termine le 31 mars, à l'exception du Collège Aurora et des conseils scolaires de division et administrations scolaires de district, dont l'exercice se termine le 30 juin. Les opérations de ces organismes à caractère éducatif qui ont été effectuées jusqu'au 31 mars 2011 et qui ont une incidence marquée sur la consolidation ont été comptabilisées. Les fonds renouvelables sont intégrés directement aux comptes du GTNO, tandis que les actifs en fiducie administrés par le GTNO pour le compte de tiers (*note 18*) sont exclus du périmètre comptable du GTNO. Les fonds renouvelables sont des unités d'exploitation du GTNO qui effectuent des activités commerciales et qui sont dotées de crédits non définis et permanents pour les dépenses.

b) Budget

Les chiffres du budget consolidé correspondent aux crédits approuvés par l'Assemblée législative, auxquels s'ajoutent les budgets approuvés pour les entités consolidées, modifiés pour éliminer les revenus et les charges réciproques prévus au budget. Ces chiffres constituent le plan financier consolidé initial du GTNO pour l'exercice et ne reflètent pas les crédits supplémentaires.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tel que le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

a) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada oblige le GTNO à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. En raison de leur nature, ces estimations sont soumises à l'incertitude relative à la mesure. La modification de ces estimations et hypothèses au cours d'exercices ultérieurs pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de préparer les états financiers, le GTNO croit que les estimations et les hypothèses sont raisonnables.

Les principales estimations de la direction concernent les avantages sociaux futurs, le passif environnemental, les éventualités, les revenus à recevoir, les provisions pour moins-value se rapportant aux créances et aux prêts et les charges d'amortissement. D'autres estimations, notamment les paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de même que les revenus provenant des impôts des sociétés et des particuliers, sont fondées sur des estimations du ministère fédéral des Finances et peuvent être modifiées au cours d'exercices ultérieurs.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes des comptes bancaires après déduction des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles et dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours à compter de la date d'acquisition.

c) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont des placements à long terme dans des organisations qui ne font pas partie du périmètre comptable du GTNO et sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Ils prennent normalement la forme d'actions et d'obligations de l'entité émettrice. Quand un placement de portefeuille subit une moins-value qui n'est pas due à un déclin temporaire, le placement est déprécié de manière à constater la perte, et cette dernière est

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

présentée comme une composante du revenu de placement. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les dividendes sont constatés au moment où ils sont déclarés, et les gains et les pertes en capital sont constatés au moment de leur réalisation.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Stocks

Les stocks destinés à la revente comprennent les carburants et les combustibles en vrac, les boissons alcoolisées et les pièces d'artisanat. Les carburants et combustibles sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les boissons alcoolisées sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les autres éléments de stocks, notamment les matériaux de construction et les fournitures, sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et du coût de remplacement net.

e) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette. Les provisions pour moins-value, déterminées au cas par cas, sont établies en fonction des événements passés, des conditions actuelles et de toute conjoncture connue au moment de préparer les états financiers. Afin de rendre compte des circonstances actuelles, les provisions pour moins-value sont ajustées annuellement au moyen de dépréciations et de recouvrements, suivant le cas. Le produit d'intérêts est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice, mais uniquement si le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement assuré.

f) Participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest

La Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (« la Société ») et ses sociétés filiales relèvent du GTNO, vendent des biens et des services au public et peuvent conclure des marchés en leur propre nom et subvenir à leurs besoins sans l'aide du GTNO. Elle est incluse dans les présents états financiers selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, en vertu de laquelle le GTNO n'indique que sa participation dans la Société et le bénéfice net de cette dernière. Toute somme à recevoir ou à payer de la Société est également mentionnée dans les notes afférentes aux présents états financiers.

g) Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les autres actifs non financiers sont comptabilisés comme actifs par le GTNO, car ils peuvent être utilisés pour fournir des services publics au cours d'exercices ultérieurs. En règle générale, ces actifs ne procurent pas de ressources permettant au GTNO de s'acquitter de ses obligations financières, à moins qu'ils ne soient vendus.

h) Immobilisations corporelles et baux

Les immobilisations corporelles sont constituées des bâtiments, des routes, du matériel et des autres éléments dont la durée de vie va au-delà de l'exercice, dont le coût d'origine dépasse 50 \$, et que l'on prévoit utiliser en permanence pour la prestation des programmes et des services. Les éléments d'actif de ce genre dont le coût est inférieur à 50 \$ sont passés en charges au moment de leur acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (y compris les charges d'intérêts admissibles) ou, si le coût réel n'est pas disponible, au coût de remplacement estimatif converti rétroactivement pour obtenir la valeur à la date de l'achat. Les immobilisations corporelles données par le gouvernement du Canada et à coûts partagés avec ce dernier sont comptabilisées à leur juste valeur de marché, à la réception, et le montant du don ou de la tranche des coûts partagés est présenté comme apport de capital reporté. Cet apport est amorti à titre de revenu selon la même méthode que l'actif correspondant. Les immobilisations, à partir du moment où elles entrent en service, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Terrain	Aucun amortissement
Routes et ponts	40 ans ou moins
Pistes d'atterrissement et aires de trafic	40 ans ou moins
Bâtiments	40 ans ou moins

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

Traversiers	25 ans ou moins
Aqueducs et égouts	15 à 25 ans
Ordinateurs centraux et logiciels	5 à 10 ans
Équipement mobile et lourd	7 à 15 ans
Grand équipement	5 à 15 ans
Équipement médical	5 à 15 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée de vie utile ou de la durée du bail plus l'option de renouvellement

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Immobilisations corporelles et baux (suite)

La durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles est réexaminée périodiquement et modifiée au besoin. La portion non encore amortie d'une immobilisation corporelle peut être répartie sur une période plus longue que la durée de vie utile estimative établie initialement, quand il est possible de démontrer clairement la pertinence d'un tel changement.

Les immobilisations corporelles en construction ou en développement sont comptabilisées comme travaux en cours et ne sont pas amorties avant d'être mises en service. Pour rendre compte des contrats de location-acquisition, un passif et un actif correspondant sont comptabilisés sur la base de la valeur actualisée des paiements exigibles. La valeur actualisée est déterminée au moyen du taux précis ou du moindre du taux implicite ou du taux d'emprunt du GTNO au moment où l'obligation naît. Les contrats de location-exploitation sont passés en charges. Les immobilisations incorporelles, les œuvres d'art, les trésors historiques et les terres publiques ne sont pas comptabilisés.

i) Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Tous les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qu'administre le gouvernement du Canada. Les cotisations du GTNO sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus, et elles représentent l'obligation totale du GTNO au titre du Régime. Le GTNO n'est pas tenu par la loi de verser des cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du Régime.

Les prestations de retraite des députés de l'Assemblée législative et des juges sont comptabilisées selon une méthode actuarielle. Cette méthode permet de déterminer la valeur actualisée des droits futurs et se fonde sur diverses estimations. Quand les données réelles diffèrent des estimations, les ajustements nécessaires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle estimative des années de service des cotisants.

En vertu de leurs conditions d'emploi, les employés du GTNO peuvent avoir droit à des indemnités qui ne sont pas des prestations de retraite, dans les cas de démission, de départ ou de déménagement. Ces indemnités sont fondées sur les années de service des employés et sont payées au moment de la démission, du départ à la retraite ou du décès de l'employé. Le coût prévu de ces indemnités est comptabilisé à mesure que les services sont rendus par les employés. Dans les cas de mises à pied, des indemnités de cessation d'emploi sont également comptabilisées. Le coût des indemnités repose sur les meilleures estimations de la direction, fondées sur les taux de rémunération prévus et les crédits de congés des employés.

j) Engagements et éventualités

La nature des activités du GTNO l'oblige à conclure des marchés qui sont importants par rapport à sa situation financière ou qui auront une incidence marquée sur les montants des charges à venir. Les obligations contractuelles ont trait à des contrats de location-exploitation et à des baux commerciaux et résidentiels ainsi qu'à des projets d'immobilisations. Les obligations contractuelles représentent les obligations qu'un gouvernement a envers d'autres parties et qui s'ajouteront aux passifs lorsque les modalités de ces contrats ou les dispositions de ces ententes seront respectées.

Le passif éventuel du GTNO est constitué d'obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si la survenance de l'événement futur est probable et que ce dernier peut être quantifié, un passif estimatif est comptabilisé. Si la survenance de l'événement futur déterminant est probable, mais que le montant du passif ne peut être estimé d'une façon raisonnable, l'éventualité est une information à fournir. Si la survenance de l'événement futur déterminant ne peut être déterminée, l'éventualité est une information à fournir.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

k) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les opérations effectuées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes de change sont présentés à l'état des résultats de l'exercice, en fonction des activités qui s'y rattachent.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i) Projets pour le compte de tiers

Le GTNO réalise des projets pour le compte du gouvernement du Canada, du gouvernement du Nunavut et de tiers. Quand cela est possible, le GTNO reçoit des avances à justifier, et tout solde non dépensé à la fin de l'exercice est comptabilisé comme passif. Des sommes à recouvrer sont comptabilisées quand les charges, dûment permises en vertu du marché pour le projet, excèdent les avances.

m) Subvention du gouvernement du Canada

La subvention du gouvernement du Canada est calculée comme la base de dépenses brutes. Celle-ci est compensée par les revenus admissibles qui correspondent à une moyenne mobile, composée sur trois ans (avec un décalage de deux ans), d'impôts des particuliers et des sociétés, de taxes sur les carburants et les combustibles, de taxe sur le tabac, de cotisations sociales, de revenus provenant du commerce des boissons alcoolisées au taux de taxation national moyen, et d'un bloc de revenus d'autres sources de revenus autonomes. Les taux d'accroissement de la population et la croissance des dépenses des gouvernements provinciaux et des administrations municipales sont des variables utilisées pour déterminer la base de dépenses brutes. Le montant de la subvention est calculé une fois par exercice et n'est pas révisé. Tous les paiements sont versés au GTNO avant la fin de l'exercice.

n) Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme revenus dans l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux paiements de transfert se produisent, pourvu que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et qu'une estimation raisonnable des montants puisse être faite. Les transferts reçus avant que ces critères soient entièrement respectés sont comptabilisés comme des produits constatés d'avance.

o) Impôts et taxes et revenus généraux

Les revenus provenant des impôts sur les bénéfices des sociétés et des impôts sur le revenu des particuliers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Conformément à un accord de perception fiscale, le gouvernement du Canada perçoit les impôts pour le compte du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, prélevés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le gouvernement du Canada remet ces impôts au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest par versements mensuels, en fonction des estimations faites par le ministère fédéral des Finances pour l'année d'imposition, révisées périodiquement jusqu'à ce que les avis de cotisation pour cette même année soient définitivement établis. Les estimations des impôts, déterminées par le gouvernement du Canada, se fondent sur une combinaison des données des avis de cotisation et d'une estimation reposant sur l'hypothèse que les reports d'impôt des années antérieures seront maintenus et qu'ils pourront être modifiés dans le futur. Les écarts entre les estimations actuelles et les montants réels futurs peuvent être importants. Tout écart de la sorte est constaté quand les avis de cotisation sont définitivement établis.

Les taxes sur le carburant et les combustibles, les taxes sur le tabac, les cotisations sociales et l'impôt foncier sont prélevés en vertu de la *Loi de la taxe sur les produits pétroliers*, de la *Loi de la taxe sur le tabac*, de la *Loi de l'impôt sur le salaire* et de la *Loi sur l'évaluation et l'impôt foncier* respectivement. Les revenus provenant du commerce des carburants et combustibles et de celui du tabac sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après les déclarations reçues des percepteurs. Les cotisations sociales sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après les revenus de l'exercice précédent. Les impôts fonciers et les taxes scolaires sont établis en fonction des années civiles et sont constatés dans l'exercice au cours duquel il y a eu facturation. Les ajustements découlant de nouvelles cotisations sont comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont déterminés. Tous les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

p) Charges

Les subventions et les contributions sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux subventions et aux contributions se produisent, pourvu que ces dernières soient autorisées, que les critères d'admissibilité soient respectés et qu'une estimation raisonnable des montants puisse être faite. Tous les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

q) Passif environnemental

Le passif environnemental est constitué des coûts estimatifs de la gestion et de la restauration des sites contaminés. Pour les sites contaminés, un passif et une charge sont comptabilisés selon les meilleures estimations de la direction au moment où la contamination se produit ou au moment où le GTNO est mis au courant de la contamination et est tenu, ou sera vraisemblablement tenu, d'engager de tels coûts. Si la probabilité que le GTNO soit tenu d'engager des coûts ne peut être déterminée, ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

r) Recouvrements de charges d'exercices antérieurs

Les recouvrements de charges d'exercices antérieurs et la contrepassation de charges à payer d'exercices antérieurs sont présentés distinctement des autres revenus à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé. Conformément à *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces recouvrements ne peuvent servir à augmenter le montant affecté par voie de crédit aux charges de l'exercice.

s) Information par secteurs

Le GTNO rend compte des secteurs conformément au principe de reddition des comptes relatifs à ses activités. L'information par secteurs est présentée dans le tableau B. Les secteurs sont déterminés selon la nature des activités d'une entité et de l'obligation de reddition des comptes qu'un groupe d'entités semblables a envers le GTNO.

On considère les ministères du GTNO comme un secteur afin d'illustrer la responsabilisation directe pour ce qui est de la communication de l'information financière et l'établissement du budget entre les ministères, leurs ministres respectifs et l'Assemblée législative. Il n'y a pas de répartitions significatives de produits ou de charges entre les secteurs.

Les entités considérées étant des entreprises publiques à des fins de communication de l'information financière sont définies comme un autre secteur puisque la nature de leurs activités est considérablement différente de celle du GTNO et de ses autres entités comprises dans le périmètre comptable du GTNO.

Les autres organismes publics au sein de l'entité comptable du GTNO font partie d'un autre secteur. Ces organismes sont généralement associés à un ministère en particulier et ont un rapport hiérarchique officiel envers celui-ci. Par exemple, les administrations des services de santé et des services sociaux ont une obligation de rendre des comptes au ministre de la Santé et des Services sociaux de même qu'aux membres de leurs conseils d'administration respectifs. Les organismes de ce secteur exercent leurs activités sans but lucratif et aident le GTNO à assurer la prestation des programmes et des services et à mener à bien ses priorités.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

3. CHANGEMENTS COMPTABLES

Avant le présent exercice, le GTNO a comptabilisé les obligations à rendement réel associées au pont de Deh Cho après déduction des ajustements de l'indice des prix à la consommation (IPC). La communication des obligations, y compris les ajustements de l'IPC, a entraîné une augmentation de la dette à long terme de 5 200 \$ et une augmentation des immobilisations corporelles nettes de 5 200 \$. Au 1^{er} avril 2010, les résultats de ces redressements allaient comme suit :

	Établi antérieurement \$	Redressement \$	Après ajustement \$
Actifs financiers	668 789		668 789
Passifs	892 127	5 200	897 327
Dette nette à la fin de l'exercice	(223 338)	(5 200)	(228 538)
Immobilisations corporelles nettes	1 356 773	5 200	1 361 973
Stocks détenus pour utilisation	2 094		2 094
Charges payées d'avance	12 093		12 093
Ressources non financières à la fin de l'exercice	1 370 960	5 200	1 376 160
Revenus	1 415 568	-	1 415 568
Charges	1 443 453	-	1 443 453
Excédent de fonctionnement de l'exercice	(27 885)	-	(27 885)
Bénéfice net provenant de la participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest	7 320	-	7 320
Excédent de l'exercice	(20 565)	-	(20 565)
Excédent accumulé au début de l'exercice	1 168 187	-	1 168 187
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	1 147 622	-	1 147 622

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2011	2010
	\$	\$
Trésorerie	111 774	131 669
Placements à court terme	5 759	119 385
	117 533	251 054

La trésorerie comprend les placements dans un portefeuille diversifié de titres à court terme de première qualité, productifs de revenus. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, le portefeuille a eu un rendement de 0,001 % à 2,00 % (de 0,001 % à 2,50 % en 2010). Les catégories admissibles de titres, les catégories d'entités émettrices, les limites et les conditions sont approuvées conformément aux lignes directrices du GTNO en matière de placement. Tous les instruments, selon la catégorie de placement, sont cotés R-2 élevé ou plus par le Dominion Bond Rating Service. La diversification des placements s'effectue en limitant leur quote-part de l'ensemble du portefeuille, selon le type de placement, à un maximum de 10 % à 50 %. Il n'y a aucune concentration importante dans un seul placement. Au 31 mars 2011, la durée moyenne des placements était de 1 jour (54 jours en 2010).

5. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2011	2010
	\$	\$
Titres négociables (valeur de marché de 76 096 \$; 60 452 \$ en 2010)	74 299	60 563
Placements divers	104	110
	74 403	60 673

Les revenus de placements, comprenant les intérêts, les dividendes et les profits (ou les pertes) sur les cessions étaient de 2 501 \$ (1 027 \$ en 2010), et sont inclus dans le poste des revenus généraux dans l'état des résultats.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

6. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX ET ACTIFS AFFECTÉS

Les actifs inscrits à des comptes spéciaux et les actifs affectés sont compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et dans les placements de portefeuille.

Actifs inscrits à des comptes spéciaux

En vertu de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants*, les actifs du Fonds des prêts aux étudiants doivent servir à fournir de l'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire qui respectent certains critères d'admissibilité définis dans la Loi.

En vertu de la *Loi sur la réduction et la récupération des déchets*, les actifs du Fonds environnemental doivent être utilisés à l'une ou l'autre des fins suivantes :

- a) financer la mise sur pied, l'exploitation et l'évaluation de programmes portant sur la réduction ou la récupération des déchets;
- b) financer des programmes de sensibilisation du public au sujet de la réduction ou de la récupération des déchets;
- c) financer des activités de recherche et de développement en matière de réduction ou de récupération des déchets;
- d) financer l'élimination appropriée des matériaux désignés ou interdits qui constituent des déchets;
- e) couvrir les dépenses reliées au travail du comité consultatif;
- f) couvrir les autres dépenses relatives aux programmes, aux initiatives ou aux activités ayant trait à la réduction ou la récupération des déchets.

Les placements de portefeuille, bien qu'ils fassent partie du Trésor, sont destinés à satisfaire aux obligations découlant du Régime d'allocations de retraite supplémentaire et du Régime de pension supplémentaire des juges de l'Assemblée législative (*note 15*). Le *Règlement sur les allocations supplémentaires de retraite* limite les placements à ceux qui sont permis aux termes de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Le reste consiste en des placements provenant des organismes publics énumérés à la note 1 a).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

6. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX ET ACTIFS AFFECTÉS (suite)

En vertu de l'article 27 de la *Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest* et de ses règlements, la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest est tenue d'établir un fonds de prêts et d'investissements pour toutes ses activités de prêt et d'investissement. Le paragraphe 4(2) du *Règlement sur le maintien de programmes, de projets et de services* (le *Règlement*) précise qu'un Fonds de prêts et de cautionnements sera utilisé pour consigner les opérations de prêt. Le paragraphe 19(2) exige qu'un Fonds de capital-risque soit utilisé pour consigner les opérations d'investissement à risque. De plus, le paragraphe 18(2) stipule que la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest doit maintenir un Fonds d'investissement et un Fonds de subvention.

En plus de ces fonds, la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest est tenue, conformément aux paragraphes 18(6) et 19(5) du *Règlement*, de constituer un Fonds de réserve (investissements) et un Fonds de réserve (capital-risque), respectivement. La Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest continuera à déposer dans ces fonds de réserve un montant correspondant à 10 % de chaque investissement de capitaux ou investissement à risque effectué. Elle aura la possibilité d'utiliser ces fonds de réserve pour effectuer d'autres investissements ou pour financer ses filiales et effectuer des investissements à risque au moyen de prélèvements approuvés.

	2011	2010
	\$	\$
Actifs inscrits à des comptes spéciaux		
Fonds des prêts aux étudiants :		
Limite autorisée des prêts	36 000	36 000
Moins : solde des prêts	(34 628)	(33 482)
Fonds réservés à de nouveaux prêts	1 372	2 518
Fonds environnemental :		
Actif net du programme de contenants de boisson	1 181	715
Placements de portefeuille du Régime d'allocations supplémentaires de retraite des députés de l'Assemblée législative et du Régime de pension supplémentaire des juges :		
Titres négociables (valeur de marché de 24 891 \$; 23 683 \$ en 2010)	23 233	23 518
Marché monétaire (coût approximatif à la valeur de marché)	222	82
Trésorerie et autres actifs (coût approximatif à la valeur de marché)	569	586
	24 024	24 186
Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest :		
Fonds de capital-risque	3 841	3 683

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

Fonds de subvention	663	1 063
Fonds d'investissement	1 301	1 201
Fonds de réserve (capital-risque)	485	485
Fonds de réserve (investissements)	105	90
Fonds de prêts et de cautionnements	1 634	370
	<hr/> 8 029	<hr/> 6 892
	<hr/> 34 606	<hr/> 34 311

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

7. CRÉANCES

	2011	2010
	\$	\$
Créanciers ordinaires	50 141	42 056
Gouvernement du Nunavut	4 792	7 332
Frais d'hôpital et frais connexes dus par des tiers	10 351	7 673
Ventes provenant de fonds renouvelables	2 783	4 709
Intérêts courus	335	542
	68 402	62 312
Moins : provision pour créances douteuses	(7 866)	(5 517)
	60 536	56 795
Créances concernant des apparentés :		
Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest	2 799	6 929
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	-	152
	63 335	63 876

8. STOCKS

	2011	2010
	\$	\$
Stocks destinés à la revente :		
Carburants et combustibles en vrac	23 202	22 582
Boissons alcoolisées	3 555	3 539
Stocks de l'État	158	171
Autres	654	705
	27 569	26 997
Stocks détenus pour utilisation : Matériaux de construction et fournitures	2 209	2 094
	29 778	29 091

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

9. PRÊTS

	2011	2010
Prêts de la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest consentis à des entreprises, remboursables sur une période maximale de 25 ans, et portant intérêt à des taux fixes variant entre 4,350 % et 7,250 % avant déduction d'une provision pour créances douteuses de 7 464 \$ (6 253 \$ en 2010)	44 536	40 939
Billet à recevoir d'Arslanian Cutting Works Inc., payable à vue, y compris les intérêts courus au taux annuel de 5,06 %, avant provision pour créances douteuses de 2 900 \$ (2 900 \$ en 2010)	5 885	5 854
Prêt à Discovery Air portant intérêt à un taux de 10 % remboursable mensuellement, dont le capital est dû en un seul paiement à effectuer le 1 ^{er} février 2013.	34 000	34 000
Billet à recevoir de la Deton'Cho Corporation (DCC), ne portant pas intérêt, et remboursable en 20 versements égaux, le solde venant à échéance en 2013. Ce billet découle de la vente d'actions détenues à titre de sûreté à l'égard d'une garantie d'emprunt par le gouvernement pour DCC de 2 600 \$, emprunt dont la Banque de Montréal a demandé le remboursement. Le revenu d'intérêt auquel l'on a renoncé, comptabilisé à titre de subvention en nature, est calculé au taux d'emprunt à long terme du gouvernement et s'élève à 34 \$ pour l'exercice (48 \$ en 2010)	520	780
Prêts non garantis du Fonds des prêts aux étudiants, exigibles en versements jusqu'en 2024, et portant intérêt à des taux fixes variant entre 1,25 % et 12,50 %, avant déduction d'une provision pour créances douteuses et remises de dettes de 16 323 \$ (15 574 \$ en 2010)	34 628	33 482
Prêts hypothécaires et prêts-relais de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest consentis à des particuliers, remboursables sur une période maximale de 25 ans, et portant intérêt à des taux fixes variant entre 5 % et 10,75 %, nets de subventions hypothécaires de 21 327 \$ (22 244 \$ en 2010), avant déduction d'une provision pour créances douteuses de 14 210 \$ (13 936 \$ en 2010)	16 337	15 284
Marge de crédit de 20 000 \$ à la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest, garantie par un billet, et portant intérêt à un taux variant entre 0,80 % et 3,40 %	-	20,000
Autres	18	29
Provision pour créances douteuses	135 924 (40 897)	150 368 (38 663)
	95 027	111 705

Les intérêts réalisés sur les prêts au cours de l'exercice ont totalisé 7 808 \$ (4 410 \$ en 2010).

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest accorde des subventions conditionnelles à des propriétaires admissibles, lesquelles prennent la forme de prêts-subventions à condition que la propriété soit la résidence principale et que le revenu annuel du propriétaire demeure inférieur au plafond déterminant le besoin impérieux jusqu'à l'expiration de l'entente. À défaut de remplir ces conditions, le propriétaire doit rembourser ces subventions

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

à la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest. Les dépenses au titre des subventions conditionnelles pour l'exercice s'élèvent à 9 630 \$ (4 704 \$ en 2010).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

10. PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ D'HYDRO DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le tableau qui suit résume l'information financière consolidée relative à la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (« ·la Société· »).

	2011	2010
	\$	\$
Participation dans la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest		
Capitaux propres	100 836	98 065
Les capitaux propres sont constitués des éléments suivants :		
Actif :		
Trésorerie	2 614	1 694
Créances	15 117	16 632
Stocks	4 428	4 148
Charges payées d'avance	2 802	700
Autres actifs à long terme	54 952	54 898
Immobilisations corporelles	308 335	290 926
Total de l'actif	388 248	368 998
Passif :		
Dette à court terme	5 466	38 639
Créditeurs et charges à payer	19 005	17 281
Dividendes à payer	-	3 500
Dette à long terme	203 636	154 908
Autres passifs à long terme	57 185	53 382
Avantages sociaux futurs	2 120	3 223
Total du passif	287 412	270 933
	100 836	98 065

État des résultats et de l'excédent - -bénéfices non répartis

Exercice terminé le 31 mars

Revenus	85 038	87 133
Charges	(82 267)	(79 813)
Bénéfice net	2 771	7 320
Excédent – bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	54 936	51 116
Dividende	-	(3 500)
Excédent – bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	57 707	54 936

Les données ci-dessus comprennent des revenus provenant d'entités incluses dans le périmètre comptable du GTNO de 20 488 \$ (27 269 \$ en 2010) et des charges à l'égard de celles-ci de 22 240 \$ (19 776 \$ en 2010).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

10. PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ D'HYDRO DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST (suite)

Engagements et éventualités

En date du 31 mars 2011, le plan d'immobilisations approuvé de la Société, y compris l'estimation du coût d'achèvement des projets d'immobilisations en cours, s'élève à 37 849 \$ (24 058 \$ en 2010).

La Société doit respecter une entente qui consiste à acheter du gaz naturel afin de produire de l'électricité pour Inuvik. L'obligation minimale est d'acheter 5 622 900 mètres cubes de gaz naturel par année, et ce, jusqu'en juillet 2014. Cet achat correspond aux exigences opérationnelles de la Société. Le prix est calculé le 1^{er} août de chaque année en fonction du « Edmonton Average Unbranded High Sulphur Diesel Price », comme indiqué dans le *Bloomberg Oil Buyers Guide* à cette date.

La Société a été désignée à titre de codéfendeur dans une poursuite de 2005 relativement à un accident de véhicule tout-terrain. Selon les estimations de la direction, la Société ne subira pas de pertes importantes en raison de la réclamation. Dans l'éventualité où la décision serait rendue en faveur de la partie adverse, les assurances de la Société pourraient couvrir la totalité ou une partie des coûts de règlement.

En juin 2008, un accident est survenu aux installations hydroélectriques Snare de la Société, blessant un employé d'un entrepreneur de la Société. En mai 2009, la Société a été accusée de 15 infractions relativement à la *Loi sur la sécurité* des TNO. En 2011, la Société a été tenue de mettre sur pied un programme de formation précis, dont le coût n'excéderait pas 100 \$. Ce montant a été comptabilisé dans les créateurs et les charges à payer.

La Société a été désignée à titre de codéfendeur dans une autre action civile intentée par l'employé de l'entrepreneur concernant l'accident survenu aux installations hydroélectriques Snare. Le montant des dommages réclamés dépasse les 1000 \$, auxquels s'ajoutent les dépens. La Société conteste actuellement le droit de l'employé de porter cette action devant le tribunal d'appel de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs. Il est trop tôt pour évaluer tout élément de passif pouvant découler de cette réclamation.

11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2011	2010
	\$	\$
Comptes fournisseurs	152 420	159 776
Autres passifs	13 136	7 270
Passif lié au personnel et retenues sur salaires	45 884	51 374
Passif environnemental (<i>note 20 a)</i>)	42 459	41 221
Provision pour le règlement de l'équité salariale	-	116
Intérêts courus	2 547	2 074
Financement reporté à fins déterminées	25 360	29 679
	281 806	291 510
Créditeurs concernant les apparentés :		
Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest	1 451	1 665
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	2	463
	283 259	293 638

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

12. SOMME À PAYER AU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2011	2010
	\$	\$
Créances		
Soins hospitaliers et médicaux aux Indiens et aux Inuits	(2 059)	(2 413)
Projets pour le compte du gouvernement du Canada	(12 426)	(13 740)
Créances diverses	(37 268)	(40 266)
	(51 753)	(56 419)
Créditeurs		
Impôts sur le revenu excédentaires reçus d'avance	128 631	105 233
Avances pour des projets pour le compte du gouvernement du Canada	13 229	15 466
Créditeurs divers	21 075	10 492
Produits constatés d'avance	62 193	54 663
	225 128	185 854
	173 375	129 435

Les montants à payer au gouvernement du Canada ne portent pas intérêt. Les impôts sur le revenu excédentaires reçus d'avance sont remboursables au cours des exercices à venir, comme suit :

	\$
2012	79 475
2013	19 302
2014	29 696
2015	158
	128 631

13. OBLIGATIONS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2011	2010
	\$	\$
Bâtiments	9 326	12 173
Équipement	159	-
	9 485	12 173

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

13. OBLIGATIONS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

La charge d'intérêts ayant trait aux obligations découlant des contrats de location-acquisition pour l'exercice a été de 994 \$ (1 586 \$ en 2010), à un taux d'intérêt moyen implicite de 9,94 % (8,81 % en 2010). Les obligations découlant des contrats de location-acquisition (qui arriveront à échéance entre 2013 et 2023) sont fondées sur les obligations contractuelles minimales pour les contrats en vigueur au 31 mars 2011.

	\$
2012	2 938
2013	2 035
2014	1 706
2015	1 381
2016	1 027
2017 et au-delà	3 516
 Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	 12 603
Moins : intérêts implicites	3 118
 Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	 9 485

14. DETTE À LONG TERME

	2011	2010
	(après ajustement – note 3)	\$
Emprunts auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursables en versements annuels de 2,78 % jusqu'en 2033, et portant intérêt au taux fixe de 6,97 % (6,97 % en 2010), non garantis.	9 917	9 510
Emprunts hypothécaires auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement à trois prêts de tiers consentis en vertu de l'Entente sur le logement social, venant à échéance en 2026 et en 2027 et portant intérêt à des taux allant de 2,78 % à 3,68 % (entre 0,42 % et 3,68 % en 2010), non garantis.	4 005	4 215
Emprunt hypothécaire auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursable en versements mensuels de 8 \$ (9 \$ en 2009), venant à échéance en juin 2024, et portant intérêt au taux de 3,39 % (3,39 % en 2010), garanti par des biens immobiliers.	991	1 059
Prêts du programme pour investisseurs immigrants, ne portant pas intérêt, chacun étant remboursable en un seul versement cinq ans après sa date d'émission, et venant à échéance à différentes dates jusqu'en avril 2015, garantis par le gouvernement.	130 893	147 427
 Obligations des écoles catholiques de Yellowknife, remboursables en versements mensuels de 9 \$, y compris l'intérêt au taux fixe de 6,85 %, le dernier versement venant à échéance en 2012, non garanties.	 192	 279
Obligations des écoles catholiques de Yellowknife, remboursables en versements mensuels de 68 \$, y compris l'intérêt au taux fixe de 5,73 %, le dernier versement venant à échéance en 2018, non garanties.	5 141	5 647

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

Obligations à rendement réel, avec ajustement tenant compte de l'inflation accumulée, venant à échéance le 1^{er} juin 2046, remboursable par anticipation au gré de l'émetteur, portant intérêt au taux de 3,17 %, remboursables en versements semestriels selon un échéancier de remboursement de capital débutant en 2012.

Deh Cho Bridge Corporation Ltd.	-	170 639
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	173 939	-
	324 671	339 183

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants de capital devant être versés pour chacun des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Capital \$
2012	19 947
2013	25 468
2014	36 806
2015	49 470
2016	15 991
2017 et au-delà	176 989
	324 671

Des intérêts, inclus dans les frais de fonctionnement et d'entretien et qui s'élèvent à 7 152 \$ (7 164 \$ en 2010), ont été payés sur la dette à long terme. Les obligations à rendement réel relativement au pont de Deh Cho comprennent des coûts de financement de 8 546 \$ (16 499 \$ en 2010) qui ont été inscrits à l'actif après déduction des intérêts versés de 476 \$ (8 800 \$ en 2010). Les coûts de financement comprennent des intérêts de 5 480 \$ (20 099 \$ en 2010) et un ajustement de l'IPC de 3 542 \$ (5 200 \$ en 2010).

Autorisation relative à la dette

Conformément au paragraphe 20(2) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, le GTNO a le pouvoir d'emprunter jusqu'à concurrence de la limite autorisée par le gouvernement du Canada. Le 29 avril 2010, la limite d'emprunt du GTNO a été temporairement haussée à 575 millions de dollars en vertu du décret C.P. 2010-0555, daté du 29 avril 2010 et valide jusqu'au 31 mars 2015. Le 1^{er} avril 2015, la limite d'emprunt du GTNO sera ramenée à 500 millions de dollars. Aux fins de la limite d'emprunt, les obligations à rendement réel, qui incombaient anciennement à la Deh Cho Bridge Corporation Ltd., ont été prises en charge par le GTNO le 1^{er} avril 2010 et sont maintenant prises en compte dans le calcul de la capacité d'emprunt, au 31 mars 2011.

Les prêts du programme pour investisseurs immigrants, bien qu'ils soient présentés dans la dette à long terme du GTNO, ne font pas partie de la dette du GTNO aux fins de sa limite d'emprunt autorisée.

	2011 \$	2010 \$
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), dette à long terme		
Emprunt hypothécaire auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	991	1 059
Obligations à rendement réel remboursables	173 939	-
Société d'habitation des TNO, emprunts	13 515	14 132
Société d'hydro des TNO, dette à long terme	203 320	154 908
Société d'hydro des TNO, dette aux fins d'exploitation	5 466	18 639
Administration scolaire confessionnelle publique de district de Yellowknife	5 334	5 926
	402 565	194 664
Limite d'emprunt autorisée	575 000	500 000
 Capacité d'emprunt disponible	172 435	305 336

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

15. RÉGIMES DE RETRAITE

a) Description des régimes

Le GTNO gère les régimes de retraite énoncés ci-dessous pour le compte des députés de l'Assemblée législative et des juges de la Cour territoriale. Le GTNO est responsable de toutes les prestations. Les prestations versées en vertu des cinq régimes sont fondées sur les années de service et les gains admissibles.

Bénéficiaires du régime	Titre du régime	État de capitalisation
Députés	Régime d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (régime régulier des députés)	Capitalisé
Députés	Régime d'allocations de retraite supplémentaire de l'Assemblée législative (régime supplémentaire des députés)	Non capitalisé
Juges	Régime de pension agréé (régime régulier des juges)	Capitalisé
Juges	Régime de pension supplémentaire des juges (régime supplémentaire des juges)	Non capitalisé
Employés	Régime de retraite pour les employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River	Capitalisé

Les régimes réguliers des députés de l'Assemblée législative et des juges sont des régimes contributifs à prestations déterminées et sont précapitalisés. Les fonds de ces régimes sont administrés par des sociétés de fiducie indépendantes. Les régimes supplémentaires des députés de l'Assemblée législative et des juges sont des régimes non contributifs à prestations déterminées et ne sont pas capitalisés. Cependant, le GTNO a volontairement imposé une restriction sur l'actif afin de satisfaire aux obligations découlant des régimes supplémentaires (*note 6*). L'âge moyen des quatre participants actifs des régimes des juges est de 54 ans. Les actifs des régimes des juges se composent d'un portefeuille diversifié d'actions et d'obligations canadiennes et étrangères. L'âge moyen des 19 participants actifs des régimes de l'Assemblée législative est de 48 ans. Les actifs des régimes des députés se composent d'un portefeuille d'actions canadiennes et étrangères et d'obligations et de titres canadiens à revenu fixe.

L'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Le départ à la retraite a lieu lorsque la somme de l'âge et des années de service est égale à 87. Le participant doit cependant avoir au moins 56 ans et au plus 61 ans. L'âge moyen des 207 participants au régime est de 44 ans. Les actifs du régime se composent principalement d'actions, d'obligations et de titres garantis par une hypothèque canadiens et américains.

b) Passif au titre des régimes de retraite

	2011 Réguliers capitalisés	2011 Supplémentaires non capitalisés	2011 Total
Obligation au titre des prestations constituées	47 627	24 623	72 250
Actif des caisses de retraite – valeur liée au marché	(45 835)	-	(45 835)
Gains (pertes) actuariels nets non amortis	(6 035)	1 315	(4 720)
Passif (actif) au titre des régimes de retraite	(4 243)	25 938	21 695

	2010 Réguliers capitalisés	2010 Supplémentaires non capitalisés	2010 Total
	\$	\$	\$

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011	(en milliers de dollars)		
Obligation au titre des prestations constituées	42 513	23 678	66 191
Actif des caisses de retraite – valeur liée au marché	(43 299)	-	(43 299)
Gains (pertes) actuariels nets non amortis	(3 535)	1 785	(1 750)
Passif (actif) au titre des régimes de retraite	(4 321)	25 463	21 142

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

15. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

b) Passif au titre des régimes de retraite (suite)

Un déficit aux fins de la comptabilité du régime de retraite de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River, d'un montant de 4 243 \$ (4 321 \$ en 2010), est compris dans l'actif des régimes, qui s'élève à 757 \$ (1 535 \$ en 2010). Le surintendant des institutions financières exige que tous les régimes qui présentent un ratio de solvabilité inférieur à 100 % déposent une évaluation actuarielle tous les ans. Le déficit de solvabilité pour ce régime est de 4 972 \$ (4 870 \$ en 2010) et doit être éliminé dans les cinq ans conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Les valeurs des actifs et des passifs du régime, selon une approche de solvabilité, sont calculées comme si le régime était liquidé à la date d'évaluation du 1^{er} janvier 2011.

c) Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite

	2011 Réguliers capitalisés	2011 Supplémentaires non capitalisés	2011 Total
Solde d'ouverture	\$ (4 321)	\$ 25 463	\$ 21 142
<hr/>			
Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie :			
Cotisations des participants aux régimes	(838)	-	(838)
Cotisations du gouvernement	(2 679)	-	(2 679)
Prestations versées aux participants aux régimes	(1 529)	(1 084)	(2 613)
Retrait de l'actif des régimes	1 529	-	1 529
Variation nette du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie	(3 517)	(1 084)	(4 601)
<hr/>			
Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie :			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 702	899	3 601
Amortissement des gains ou des pertes actuariels nets	949	(784)	165
Intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées	2 410	1 444	3 854
Rendement de l'actif des régimes	(2 466)	-	(2 466)
Variation nette du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie	3 595	1 559	5 154
Solde de fermeture	(4 243)	25 938	21 695

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

15. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

c) Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite (suite)

	2010 Réguliers capitalisés \$	2010 Supplémentaires non capitalisés \$	2010 Total \$
Solde d'ouverture	(4 150)	24 737	20 587
<hr/>			
Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie :			
Cotisations des participants aux régimes	(776)	-	(776)
Cotisations du gouvernement	(2 251)	(112)	(2 363)
Prestations versées aux participants aux régimes	(1 780)	(1 026)	(2 806)
Retrait de l'actif des régimes	1 780	-	1 780
Variation nette du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments ayant un effet sur la trésorerie	(3 027)	(1 138)	(4 165)
<hr/>			
Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie :			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 466	848	3 314
Amortissement des gains ou des pertes actuariels nets	441	(355)	86
Intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées	2 230	1 371	3 601
Rendement de l'actif des régimes	(2 281)	-	(2 281)
Variation nette du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite provenant des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie	2 856	1 864	4 720
Solde de fermeture	(4 321)	25 463	21 142

d) Charge de retraite

La charge de retraite comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement des gains ou des pertes actuariels nets et l'intérêt sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées, après déduction du rendement de l'actif des régimes et des cotisations des participants aux régimes. La charge totale s'élève à 4 316 \$ (3 944 \$ en 2010). Le coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées a été déterminé en appliquant le taux d'actualisation établi au début de l'exercice à la valeur moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice. Le rendement prévu de l'actif des régimes a été déterminé en appliquant le taux de rendement supposé de l'actif des régimes à la valeur moyenne liée au marché de l'actif pour l'exercice. Il y a eu un écart de (1 541) \$ [(2 141 \$) en 2010] entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif des régimes.

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, le GTNO a cotisé 53 816 \$ (45 902 \$ en 2010) au Régime de pension de

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

retraite de la fonction publique, et les employés ont cotisé 25 121 \$ (22 748 \$ en 2010) à ce même régime.

e) Changements concernant les régimes de retraite au cours de l'exercice

En 2011, il n'y a eu aucune modification, liquidation ou compression des régimes, ni dérogation temporaire aux dispositions du régime (aucun changement en 2010).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

15. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

f) Méthodes d'évaluation et hypothèses ayant servi à évaluer le passif au titre des régimes de retraite

Date d'évaluation

Les dernières évaluations actuarielles ont été établies en date du 1^{er} avril 2008 pour les régimes des députés de l'Assemblée législative et en date du 1^{er} avril 2010 pour les régimes des juges. Comme aucune évaluation actuarielle n'était établie à la date de fin d'exercice, la valeur des régimes des députés de l'Assemblée législative a été extrapolée jusqu'au 31 janvier 2011 et celle des régimes des juges a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2011. La date d'entrée en vigueur de la prochaine évaluation actuarielle pour les régimes des députés de l'Assemblée législative est le 1^{er} avril 2011. L'évaluation actuarielle du régime de retraite des employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2011 et les résultats ont été extrapolés jusqu'au 31 mars 2011.

Méthode d'évaluation du passif

Les évaluations actuarielles ont été réalisées au moyen de la méthode de répartition des prestations projetées. Ces évaluations reposent sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles qui portent notamment sur la mortalité, les années de service, les retraits, les gains et les taux d'intérêt. Les hypothèses reflètent les meilleures estimations du GTNO à l'égard des taux prévus à long terme et des prévisions à court terme.

Méthode d'évaluation de l'actif

La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour les régimes des députés de l'Assemblée législative fait appel à une valeur liée au marché. Cette méthode produit une valeur de marché lissée qui étale l'écart entre le revenu de placement réel et le revenu de placement prévu sur une période de quatre ans et qui, par la suite, est rajustée pour tenir compte des sommes à verser au régime de retraite et des sommes à soustraire de celui-ci. La juste valeur de marché pour le régime régulier des députés de l'Assemblée législative est de 20 958 \$ (19 259 \$ en 2010). La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour les régimes des juges se fonde sur la valeur de marché. La valeur de marché pour le régime régulier des juges est de 4 214 \$ (3 987 \$ en 2010). La méthode d'évaluation de l'actif utilisée pour le régime de retraite des employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River se fonde sur la valeur liée au marché. La juste valeur marchande de l'actif de ce régime de retraite correspond à 22 798 \$ (17 912 \$ en 2010).

Gains et pertes actuariels

Des gains et des pertes actuariels se produisent quand les données réelles s'écartent des estimations. Des ajustements sont alors requis, dont les montants sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre moyen estimatif restant d'années de service des cotisants. Cette durée a été établie à 4 ans pour les régimes des députés (5 ans en 2010), à 6,9 ans pour les régimes des juges (7,9 ans en 2010) et à 8,2 ans pour le régime de retraite de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River (9,5 ans en 2010).

<i>Hypothèses actuarielles</i>	Régime de l'ASSSS de Hay River	Régimes des députés	Régimes des juges
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	5,1 %	6,0 %	6,3 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,8 %	3,0 %	3,5 %
Taux d'inflation annuel	2,3 %	3,0 %	3,0 %
Taux d'actualisation	4,8 %	6,0 %	6,0 %

Hypothèses relatives au départ à la retraite

- Pour les députés de l'Assemblée législative, à l'âge de 50 ans, après 4 années de service ou à la fin de la session

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

en cours, selon le plus tardif de ces événements.

- Pour les juges, au plus tôt à l'âge de 60 ans ou au moment où l'âge plus les années de service égalent 80.
- Pour les employés de l'ASSSS de Hay River, il est possible de prendre une retraite anticipée à l'âge de 50 ans. L'âge normal de départ à la retraite est de 65 ans.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

16. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

En plus des prestations de retraite, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest verse des indemnités de cessation d'emploi et de déménagement à ses employés. Comme il s'agit d'un régime d'avantages sociaux qui n'est pas précapitalisé, aucun actif n'est greffé au régime, ce qui a pour effet de créer un déficit pour le régime qui équivaut à l'obligation au titre des indemnités constituées.

	2011 \$	2010 \$
Démissions et départs à la retraite	32 503	30 617
Déménagements	16 137	14 720
	48 640	45 337

17. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports de capital reportés concernent la tranche des immobilisations corporelles données par le gouvernement du Canada ou à coûts partagés avec celui-ci. Les routes et les aéroports constituent les plus importantes immobilisations de ce genre. Les apports de capital sont reportés et amortis sur la même durée de vie que l'actif correspondant. Les apports de capital reportés sont comptabilisés en réduction des immobilisations corporelles (*tableau A*).

	2011 \$	2010 \$
Apports de capital reportés au début de l'exercice	307 959	274 968
Plus : actifs reçus en don ou ayant fait l'objet d'un partage des coûts	71 879	49 512
Moins : amortissement des apports de capital	(18 350)	(16 521)
Apports de capital reportés à la fin de l'exercice	361 488	307 959

18. ACTIFS EN FIDUCIE ADMINISTRÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Le GTNO administre pour le compte de tiers des actifs en fiducie qui ne figurent pas dans ses propres éléments d'actif et de passif. Ces actifs prennent la forme de trésorerie, de dépôts à terme, de placements, d'immeubles et de biens divers.

	2011 \$	2010 \$
Établissements correctionnels et autres	380	340
Ressources naturelles – capital	301	299
Curateur public	6 367	5 812
Cour territoriale et Cour suprême	1 790	1 900
Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest	2 043	-
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	8 417	-
Fonds de bourse d'études – Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta	250	246
Fonds – Conseil scolaire de division du Slave Sud	80	80

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

19 628 **8 677**

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le GTNO a conclu des ententes ou s'est engagé par contrat à l'égard du paiement des charges suivantes à une date postérieure au 31 mars 2011 :

	Date d'expiration	2012 \$	2013- 2023 \$	Total \$
Obligations des commissions	2012	1 382		1 382
Baux commerciaux et résidentiels	2022	28 140	66 169	94 309
Location de matériel	2016	7 534	2 276	9 810
Engagements opérationnels	2018	65 764	74 153	139 917
Entente pour des services de police avec la GRC	2013	35 120		35 120
Projets d'immobilisations corporelles en cours à la fin de l'exercice	2012	151 862	23 205	175 067
Programme d'aide aux exploitants de la faune de l'Ouest	2012	71	-	71
		289 873	165 803	455 676

20. ÉVENTUALITÉS

a) Passif environnemental

Le GTNO a recensé un certain nombre de sites qui pourraient éventuellement nécessiter un assainissement de l'environnement. Le GTNO a comptabilisé un passif de 22 138 \$ (20 919 \$, en 2010), sauf en ce qui a trait au site de la mine Giant, pour les sites à l'égard desquels il est tenu, ou serait vraisemblablement tenu, d'engager des coûts d'assainissement et peut quantifier ces coûts. Par ailleurs, en 2005, le GTNO a comptabilisé un passif pour sa quote-part de l'assainissement de la partie à ciel ouvert de la mine Giant. Au 31 mars 2011, le solde du passif relatif à l'assainissement de la mine Giant était de 20 321 \$ (20 302 \$ en 2010). Un montant total de 42 459 \$ (41 221 \$ en 2010) est inclus dans les créditeurs et charges à payer au 31 mars 2011 à titre de passif environnemental.

La détermination du GTNO à évaluer les travaux que peuvent requérir les autres sites peut entraîner l'ajout d'éléments de passif environnemental. Ces éléments seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils seront connus, en tenant compte des résultats d'évaluations environnementales des sites faites par des tiers et de l'expérience du GTNO quant à des sites semblables.

b) Garanties

Le GTNO a garanti des prêts résidentiels aux banques pour un montant total de 5 452 \$ (5 946 \$ en 2010) et indemnisé la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour des prêts à des tiers totalisant 27 529 \$ (29 365 \$ en 2010). De plus, le GTNO a fourni une garantie à la Société canadienne du sang pour couvrir une partie des réclamations éventuelles des utilisateurs du système national d'approvisionnement en sang. La quote-part du GTNO se limite au pourcentage que représente la population des Territoires du Nord-Ouest par rapport à celle du Canada.

La Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest (la Société) compte quatre prêts en cours consentis à deux organisations d'aide au développement des collectivités du Nord pour un montant de 1 057 \$ (1 047 \$ en 2010). Les prêts accordés par ces deux organisations peuvent être cédés à la Société lorsque ceux-ci sont

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

douteux. Si les prêts sont cédés à la Société, celle-ci a la possibilité de radier le solde des prêts des organisations d'aide au développement des collectivités du Nord et de tenter de récupérer la perte subie. En 2011, trois comptes d'un montant de 41 \$ ont été cédés à la Société (62 \$ en 2010).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

20. ÉVENTUALITÉS (suite)

c) Réclamations et litiges

Le GTNO fait face à des réclamations et à des litiges en cours ou à des menaces de poursuites. Dans certains de ces cas, conformément aux ententes négociées avant la division des territoires, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut vont tous deux assurer la défense. Le coût de la défense ainsi que les dommages qui pourront au bout du compte être adjugés seront partagés entre les deux gouvernements selon la proportion de 55,66 % et 44,34 % respectivement. Le GTNO comptabilise une provision pour toute réclamation ou tout litige s'il est probable qu'un paiement devra être effectué et que le montant de la perte peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La provision est fondée sur les prévisions obtenues grâce à l'expérience des juristes du GTNO ou à la jurisprudence s'appliquant à des circonstances semblables. À la fin de l'exercice, le GTNO a estimé le montant total réclamé, pour lequel on ne peut déterminer l'issue, à 5 498 \$ (8 810 \$ en 2010). Puisqu'on ne peut déterminer la probabilité qu'un événement futur confirmera qu'une charge a été engagée au 31 mars, aucune provision pour de telles réclamations n'a été faite dans les présents états financiers.

21. CHARGES

	2011	2010
	\$	\$
Charges par objet :		
Subventions et contributions	198 345	219 219
Fonctionnement et entretien	536 532	524 811
Rémunération et avantages sociaux	662 678	621 274
Provisions pour moins-value	3 674	3 919
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>tableau A</i>)	82 292	74 230
	1 483 521	1 443 453

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

21. CHARGES (suite)

Les charges des divers ministères du GTNO et de ses sociétés territoriales ainsi que de divers autres organismes publics sont regroupées dans l'état des résultats comme suit :

Environnement et développement	Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement Société d'investissement et de développement des TNO Fonds de développement des perspectives économiques des TNO
Infrastructures	Ministère des Travaux publics et des Services Ministère des Affaires municipales et communautaires Ministère des Transports Deh Cho Bridge Corporation Ltd. (2010)
Éducation	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Collège Aurora Tous les conseils scolaires de division des TNO Toutes les administrations scolaires de district des TNO Agence de services communautaires tlicho (section de l'éducation)
Santé, services sociaux et logement	Ministère de la Santé et des Services sociaux Toutes les administrations des services de santé et des services sociaux des TNO Agence de services communautaires tlicho (section de la santé) Société d'habitation des TNO
Justice	Ministère de la Justice
Administration générale	Ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales Ministère de l'Exécutif Ministère des Finances Ministère des Ressources humaines
Assemblée législative et bureaux créés par une loi	Assemblée législative Commission des droits de la personne des TNO Conseil sur la condition de la femme des TNO

22. APPARENTÉS

Les opérations importantes avec des apparentés ainsi que les soldes connexes à la fin de l'exercice sont présentés séparément dans les états financiers et les notes afférentes à ceux-ci.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

23. JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers à court terme, notamment la trésorerie, les placements à court terme, les créances et les créditeurs et charges à payer, représente approximativement la valeur comptable de ceux-ci, compte tenu du peu de temps qui reste jusqu'à leur échéance.

Lorsqu'une provision est associée à un prêt, la valeur comptable de ce prêt, soit le moindre de son coût et de sa valeur recouvrable nette, est considérée comme étant la juste valeur de ceux-ci. La valeur comptable des prêts ne doit pas être perçue comme étant la valeur de réalisation au règlement immédiat de ces prêts, car une incertitude entoure de tels règlements.

La juste valeur, les méthodes de calcul et les hypothèses utilisées pour les autres instruments financiers à long terme du GTNO sont les suivantes :

	2011		2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Placements de portefeuille	74 403	76 096	60 673	60 652
Prêts	95 027	92 900	111 705	110 441
Somme à payer au gouvernement du Canada	225 128	220 238	185 854	180 898
Obligations découlant des contrats de location-acquisition	9 485	14 563	12 173	12 173
Dette à long terme	324 671	323 755	339 183	332 435

La juste valeur des placements cotés en bourse est fondée sur les cours du marché. La juste valeur estimative de la somme à payer au gouvernement du Canada, des obligations découlant des contrats de location-acquisition et de la dette à long terme est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à la fin de l'exercice à l'aide des taux d'intérêt du marché pour des durées équivalentes.

24. DÉPASSEMENT DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice, deux ministères (quatre en 2010) ont excédé leur crédit d'un montant total de 5 754 \$ (3 807 \$ en 2010). Les dépassements de crédit contreviennent au paragraphe 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui stipule « [qu'il] est interdit d'engager une dépense si elle entraîne un dépassement du montant du poste précisé dans le budget des dépenses qui prévoit le crédit ».

Les dépenses excédentaires de l'exercice en cours vont comme suit :

Ministère de la Justice	1 915 \$
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation	3 839 \$

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Après la fin de l'exercice, le GTNO a conclu des ententes de contribution annuelles, visant un financement pour les services d'eau et d'égout et un financement pour les administrations communautaires, totalisant 54 millions de dollars. Ces ententes ont été conclues avec certaines administrations communautaires afin de les aider au chapitre de la prestation des services d'eau et d'égout et des services municipaux, respectivement.

Après la fin de l'exercice, la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest a remboursé sa dette à long terme de 15 000 \$ portant intérêt à un taux de 11,125 %, par l'intermédiaire du fonds d'amortissement.

Après la fin de l'exercice, la Société d'hydro des TNO a présenté une dernière demande de permis pour le projet de barrage hydroélectrique Bluefish. Le coût total estimatif s'élève à 37 000 \$ et on prévoit que le projet sera terminé en août 2012.

Le 14 juillet 2011, la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest a accepté d'acheter des actifs de 974 120 N.W.T. Ltd. au coût de 1 \$, comprenant un prêt dont les intérêts s'élevaient à 508 \$. La direction estime que les actifs achetés ont une juste valeur de marché d'environ 328 \$, ce qui correspond à la valeur du prêt douteux. Le recouvrement au titre de ce prêt douteux a été comptabilisé au 31 mars 2011. En mars 2011, une proposition visant à créer une nouvelle filiale pour exploiter une entreprise avec les actifs achetés de 974 120 N.W.T. Ltd. a été approuvée par le Conseil de gestion financière. La nouvelle entreprise a été constituée en société en mai 2011.

26. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers du présent exercice.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Tableau A

Tableau consolidé des immobilisations corporelles

Exercice terminé le 31 mars		(en milliers de dollars)							
		Terrains	Bâtiments ¹	Autres ²	Améliorations locatives	Équipement ¹	Ordinateurs	2011	2010
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des immobilisations corporelles au début de l'exercice		7 456	1 118 480	942 455	30 463	159 953	74 570	2 333 377	2 122 031
Acquisitions		595	120 131	55 909	381	14 751	4 407	196 174	218 313
Cessions		(121)	(8 013)	(158)	(526)	(1 282)	(2)	(10 102)	(6 967)
Coût des immobilisations corporelles à la fin de l'exercice		7 930	1 230 598	998 206	30 318	173 422	78 975	2 519 449	2 333 377
Amortissement cumulé au début de l'exercice		-	(438 601)	(356 350)	(22 437)	(78 524)	(36 930)	(932 842)	(862 615)
Charge d'amortissement		-	(37 060)	(27 315)	(1 696)	(9 087)	(7 134)	(82 292)	(74 230)
Cessions		-	5 992	-	551	(304)	2	6 242	4 003
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice		-	(469 669)	(383 665)	(23 582)	(87 915)	(44 062)	(1 008 892)	(932 842)
Valeur comptable nette	7 930	760 929	614 541	6 736	85 507	34 913	1 510 557	1 400 535	
Travaux en cours ³							365 652	269 397	
Apports de capital reportés (note 17)							(361 488)	(307 959)	
							1 514 721	1 361 973	

¹ Sont compris dans les bâtiments et l'équipement les contrats de location-acquisition d'un montant de 39 902 \$ (39 844 \$ en 2010); l'amortissement cumulé s'élève à 19 326 \$ (17 500 \$ en 2010); la valeur comptable nette s'élève à 20 576 \$ (22 344 \$ en 2010).

² Comprend les routes, les ponts, les pistes d'atterrissement, les aires de trafic, les aqueducs et les égouts.

³ Les travaux en cours comprennent les frais de financement capitalisés du pont de Deh Cho, d'un montant de 8 546 \$ (16 499 \$ en 2010), qui ont été réduits des produits d'intérêts de 476 \$ (8 800 \$ en 2010). Les frais de financement comprennent des intérêts de 5 480 \$ (20 999 \$ en 2010) et un ajustement de l'IPC de 3 542 \$ (5 200 \$ en 2010).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Tableau B

Information par secteurs

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Ministères	Entreprises publiques ¹	Autres organismes publics	Total pour tous les secteurs	Ajustements ²	2011	2010
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus							
Subvention du gouvernement du Canada	919 872	-	-	919 872	-	919 872	864 161
Paiements de transfert	105 113	-	27 975	133 088	-	133 088	146 085
	1 024 985	-	27 975	1 052 960	-	1 052 960	1 010 246
Impôts et taxes et revenus généraux							
Impôts des sociétés et des particuliers	119 786	-	-	119 786	-	119 786	116 798
Autres impôts et taxes	98 537	-	8 923	107 460	(302)	107 158	102 006
Revenus généraux	23 024	2 163	552 357	577 544	(514 832)	62 712	53 641
Ventes ³	24 398	92 689	894	117 981	(43 986)	73 995	71 397
Recouvrements et amortissement des apports de capital	30 613	-	31 458	62 071	(8 234)	53 837	47 869
	296 358	94 852	593 632	984 842	(567 354)	417 488	391 711
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs	7 929	-	-	7 929	4	7 933	13 611
	1 329 272	94 852	621 607	2 045 731	(567 350)	1 478 381	1 415 568
Charges							
Subventions et contributions	669 137	-	17 816	686 953	(488 609)	198 344	219 218
Fonctionnement et entretien	334 176	55 432	189 914	579 522	(42 990)	536 532	524 812
Rémunération et avantages sociaux	279 301	21 930	386 734	687 965	(25 287)	662 678	621 274
Provisions pour moins-value	3 809	-	(135)	3 674	-	3 674	3 919
Amortissement des immobilisations corporelles	66 036	14 719	15 076	95 831	(13 539)	82 292	74 230
	1 352 459	92 081	609 405	2 053 945	(570 425)	1 483 520	1 443 453
Excédent de fonctionnement de l'exercice (déficit)	(23 187)	2 771	12 202	(8 214)	3 075	(5 139)	(27 885)
Bénéfice net provenant de la participation dans une entreprise publique – Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest					2 771	2 771	7 320
Projets pour le compte de tiers							
Charges	(64 787)			(64 787)		(64 787)	(69 677)
Recouvrements	64 787	-	-	64 787	-	64 787	69 677
Excédent de l'exercice (déficit)	(23 187)	2 771	12 202	(8 214)	5 846	(2 368)	(20 565)

¹ La Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest est la seule entreprise publique prise en compte aux fins de la présentation de l'information financière.

² Comprend les ajustements permettant de soustraire l'inscription des entreprises publiques comptabilisée selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Cela permet d'éliminer les soldes entre les entités et de respecter les principes comptables généralement reconnus dans les états financiers consolidés. Par exemple, les contributions faites aux comités et organismes par les différents ministères entrent dans la section des charges, sur la ligne des subventions et contributions et dans la colonne intitulée « Ministères ». Les sommes reçues par le comité ou l'organisme approprié (p. ex. l'Administration des services de santé et des services sociaux et le Conseil scolaire de division) se trouvent à la ligne des revenus généraux et dans la colonne appelée « Autres organismes publics ». Ces sommes sont éliminées au moment de la consolidation afin d'éviter un double comptage, et représentent une partie significative des montants de la colonne « Ajustements ».

³ Afin de suivre le processus relatif aux crédits, les ventes des ministères sont présentées après déduction du coût des ventes et sont converties en ventes brutes à des fins de consolidation (par l'entremise d'ajustements).

**INDICATEURS FINANCIERS
DU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011
(Non vérifiés)**

M. J. MICHAEL MILTENBERGER
Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

<u>Table des matières</u>	Page
INTRODUCTION	5
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT	6
LIMITES D'EMPRUNT À LONG TERME	9
DETTE PAR HABITANT	12
SITUATION FINANCIÈRE	13
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL ET RESSOURCES FINANCIÈRES NETTES (DETTE NETTE)	19
REVENUS ET CHARGES	20
REVENUS PAR SOURCE	22
CHARGES PAR OBJET	24
CHARGES PAR PROGRAMME	26
COÛTS DU SERVICE DE LA DETTE	27
CONCLUSION	28

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

INTRODUCTION

Les Comptes publics présentent la situation financière et les résultats des activités d'un gouvernement pour un exercice. L'état de la situation financière rend compte de l'actif, du passif, de l'excédent ou du déficit accumulé, de même que de la situation de dette nette ou de ressources financières nettes du gouvernement. La situation financière du gouvernement est établie à un moment précis (c'est-à-dire à la date de la fin de l'exercice, qui est le 31 mars), alors que l'information concernant les revenus et les charges communique les résultats de tout l'exercice, comme le montre l'état des résultats. Dans de nombreux cas, la situation financière d'un gouvernement différera passablement de l'état de l'économie.

Une recherche menée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés révèle que :

La santé financière d'un gouvernement est sa santé financière en matière de viabilité, de flexibilité et de vulnérabilité, compte tenu de l'environnement économique et financier global dans lequel il exerce ses activités. Ces termes se définissent comme suit :

- *Viabilité : la mesure dans laquelle un gouvernement peut maintenir ses programmes existants et s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers, sans accroître le fardeau que la dette fait peser sur l'économie.*
- *Flexibilité : la mesure dans laquelle un gouvernement peut accroître ses ressources financières pour répondre à ses engagements croissants, soit en augmentant ses revenus, soit en augmentant le fardeau de sa dette.*
- *Vulnérabilité : la mesure dans laquelle un gouvernement devient dépendant, et donc vulnérable, à l'égard des sources de financement hors de son contrôle ou de son influence, tant intérieures qu'internationales.*

L'information fournie dans les pages qui suivent vise à aider les lecteurs des Comptes publics du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à évaluer la santé financière de ce gouvernement. Précisons que l'information figurant dans les états financiers consolidés (la section 1 des Comptes publics) comprend les organismes contrôlés par le gouvernement. La liste des organismes qui font partie du périmètre comptable du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) est donnée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Le produit intérieur brut (PIB) représente la valeur totale, sans double compte, des biens et des services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays, d'une province ou d'un territoire, que les facteurs de production résident à l'intérieur ou à l'extérieur de ces limites géographiques. En règle générale, le PIB s'établit de deux façons : d'après le revenu total généré par la production courante (selon les revenus) et d'après la demande finale totale qu'exige la production courante (selon les dépenses). Ces deux façons mènent à la même estimation du PIB. Cette estimation est habituellement exprimée en prix courants du marché, ce qui permet d'intégrer l'incidence des impôts et des subventions à l'estimation.

En ce qui a trait aux Territoires du Nord-Ouest (TNO), Statistique Canada estime le PIB en dollars courants aux prix courants du marché à 4 696 millions de dollars pour 2010, ce qui représente une augmentation de 15,5 % par rapport à l'estimation de 2009, qui se chiffrait à 4 067 millions de dollars.

Produit intérieur brut aux prix courants, 2009 et 2010

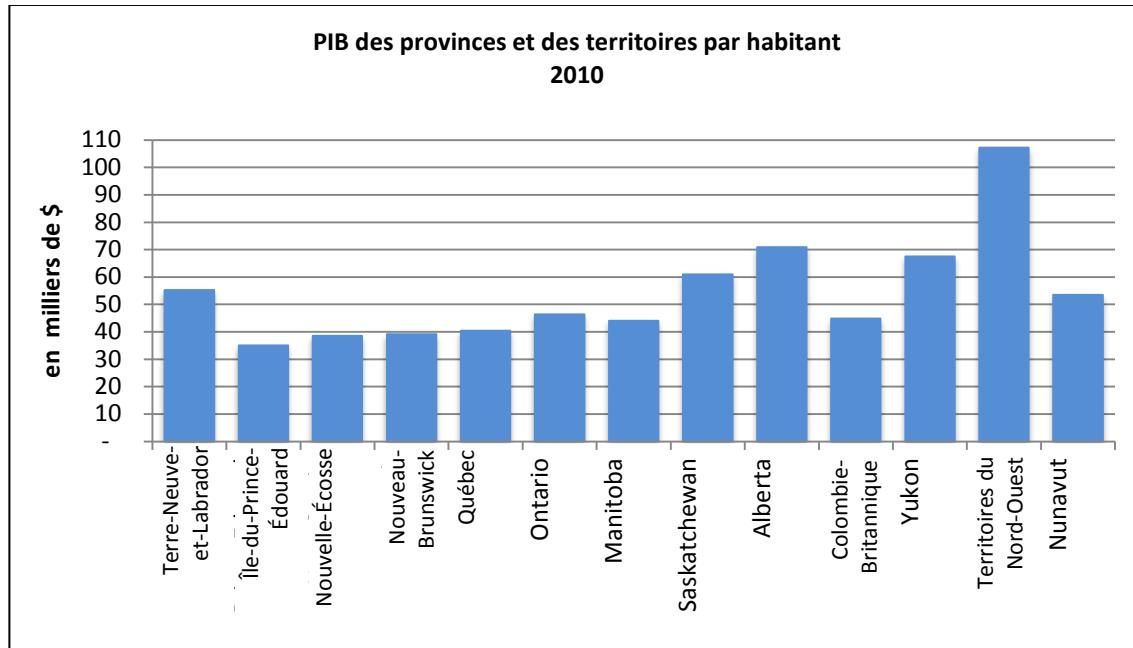
Canada, provinces et territoires

En dollars courants (millions)

	2010	2009	Augmentation en pourcentage
Canada	1 624 608	1 528 985	6,3
Alberta	263 537	240 697	9,5
Colombie-Britannique	203 147	191 863	5,9
Manitoba	54 257	51 518	5,3
Nouveau-Brunswick	29 448	27 920	5,5
Terre-Neuve-et-Labrador	28 192	24 762	13,9
Territoires du Nord-Ouest	4 696	4 067	15,5
Nouvelle Écosse	36 352	34 774	4,5
Nunavut	1 755	1 525	15,1
Ontario	612 494	581 635	5,3
Île-du-Prince-Édouard	5 010	4 778	4,9
Québec	319 348	304 861	4,8
Saskatchewan	63 557	57 995	9,6
Yukon	2 330	2 134	9,2

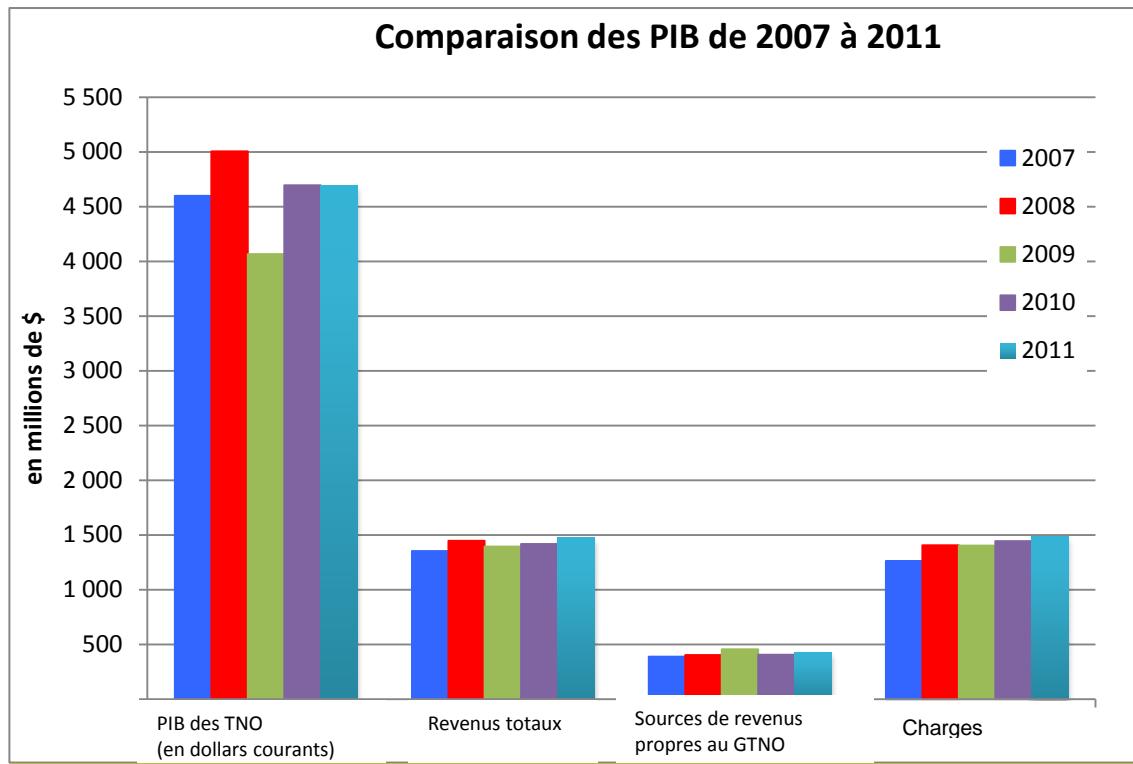
Source : Statistique Canada

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (suite)



Selon les estimations des populations de 2009 établies par Statistique Canada au 1^{er} juillet 2011.

Les TNO présentent le PIB par habitant le plus élevé au Canada, ce qui constitue un indicateur de taille dans l'analyse des statistiques relatives aux PIB.



* Le PIB des TNO est calculé en fonction de l'année civile, alors que les autres données sont celles établies en date du 31 mars, soit à la fin des exercices. Les données du PIB des TNO de 2010 ont été utilisées pour illustrer la situation de

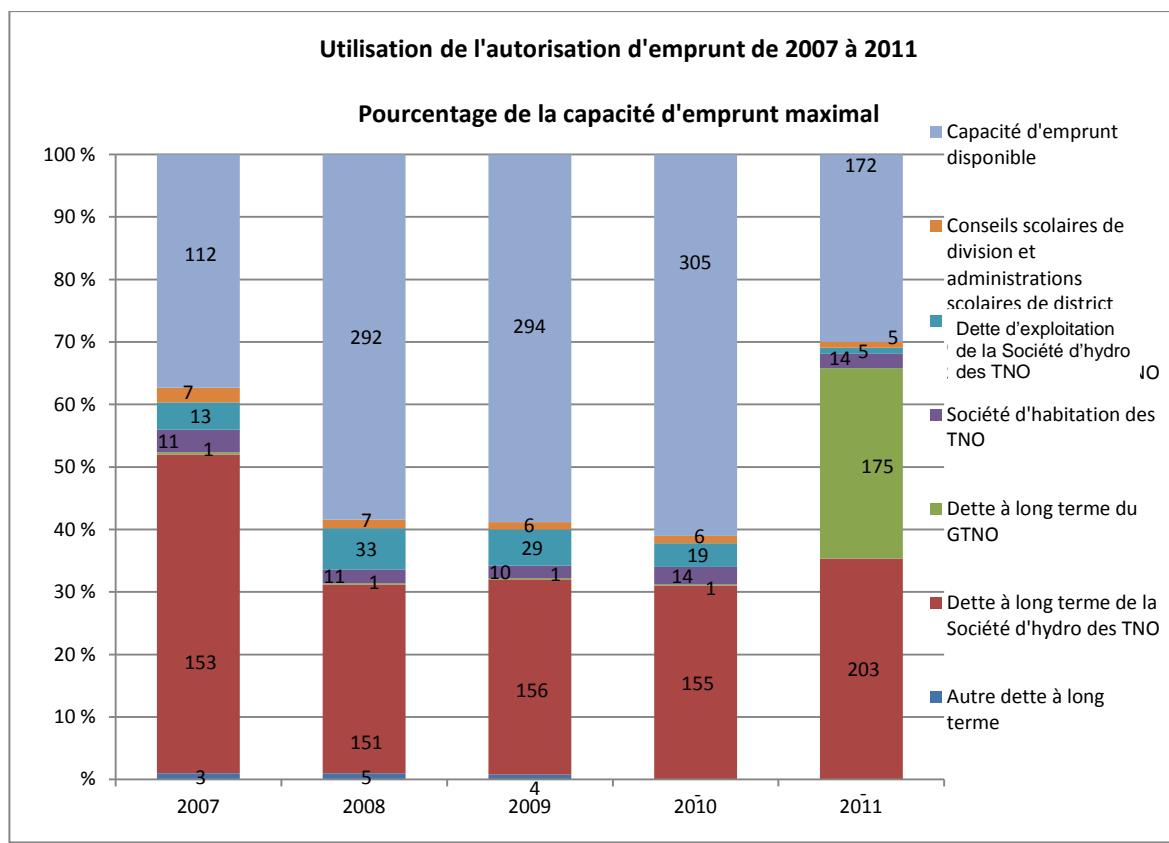
l'exercice 2011. Le revenu net de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest et les recouvrements font partie des sources de revenus autonomes du GTNO.

LIMITES D'EMPRUNT À LONG TERME

Le 29 avril 2010, conformément au paragraphe 20(2) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, le gouvernement du Canada a augmenté provisoirement la limite d'emprunt du GTNO, la faisant passer à 575 millions de dollars par rapport à la limite de 500 millions de dollars approuvée en 2007. Au 1^{er} avril 2015, la limite d'emprunt du GTNO sera ramenée à 500 millions de dollars, à moins qu'une nouvelle limite d'emprunt soit établie à la suite des négociations en cours. Avant le 1^{er} avril 2007, la limite d'emprunt était de 300 millions de dollars.

Les pressions actuelles découlant de l'état général de l'économie et du désir du GTNO de combler les déficits d'infrastructures des Territoires du Nord-Ouest ont accéléré les mesures du GTNO visant à négocier et à augmenter la limite d'emprunt à long terme autorisée auprès du gouvernement du Canada afin de répondre aux besoins de planification à long terme des Territoires du Nord-Ouest. Ces négociations sont en cours.

L'emprunt consolidé, aux fins de la limite d'emprunt, comprend les dettes de toutes les entités gouvernementales consolidées. Les dettes du Fonds de développement des perspectives économiques des Territoires du Nord-Ouest sont toutefois exclues des calculs liés à la limite d'emprunt du GTNO. Cependant, bien qu'ils fassent partie des calculs liés à l'autorisation, les emprunts de la Société d'hydro des TNO sont administrés au moyen des revenus générés par cette organisation, de sorte que le GTNO n'est pas tenu de financer les remboursements de capital et d'intérêt qui s'y rattachent. En 2011, la dette associée au pont de Deh Cho a été prise en charge par le GTNO et est maintenant comptabilisée dans les emprunts.



Avant 2008, la limite d'emprunt était de 300 millions de dollars. À partir de 2008, la limite d'emprunt a été augmentée à 500 millions de dollars. En 2011, la limite d'emprunt a été augmentée provisoirement à 575 millions de dollars.

Le gouvernement a adopté une politique de responsabilité financière afin d'orienter les décisions futures relatives aux emprunts et d'accroître sa flexibilité quant à la planification de ses besoins futurs en matière d'infrastructure. Il n'y a actuellement aucun plan visant à augmenter l'endettement puisque le plan d'immobilisations en vigueur concerne notamment des projets qui seront entièrement financés par les revenus du GTNO. Toutefois, la notation Aa1 que le GTNO a obtenue de Moody's Investors Service s'inscrit dans sa stratégie de gestion budgétaire du fait qu'elle pourrait avoir une incidence sur les décisions si le GTNO envisageait de contracter une dette.

Le GTNO doit accroître sensiblement ses investissements en infrastructure. Pour garantir sa viabilité financière à long terme tout en maintenant sa capacité d'investir les fonds nécessaires pour répondre aux besoins en infrastructure hautement prioritaires, le gouvernement a élaboré une *politique de responsabilité financière*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2005. En vertu de cette politique, une démarche permanente est établie pour le financement des investissements en infrastructure du gouvernement. De tels investissements annuels doivent être financés dans une proportion minimale de 50 % par la trésorerie générée par les activités. Pas plus de 50 % des investissements en infrastructure annuels doivent être financés par des fonds empruntés. Le gouvernement est ainsi tenu de planifier, de prévoir au budget et de réaliser, de façon constante, des excédents de fonctionnements suffisants pour financer 50 % des investissements en immobilisations et assumer le service de la dette sur les sommes empruntées.

Les critères de gestion de la dette sont les suivants :

Ratio de la dette aux revenus du gouvernement

- i) D'un exercice à l'autre, le ratio de la dette totale du gouvernement, à l'exclusion de la dette garantie, en proportion des revenus non consolidés doit se situer, par rapport aux provinces, dans les quatre moins élevés.

Ce ratio est un indicateur de l'augmentation de la dette en proportion de l'augmentation des revenus. Des ratios décroissants indiquent, favorablement, que le rythme d'augmentation des revenus est plus rapide que le rythme d'augmentation de la dette.

Ratio de la dette par habitant

- ii) D'un exercice à l'autre, le ratio de la dette totale par habitant doit se situer, par rapport aux provinces, dans les cinq moins élevés.

Ce ratio est un indicateur du fardeau de la dette, par habitant. Des ratios décroissants indiquent, favorablement, que le fardeau de la dette s'allège.

Coût du service de la dette (intérêts) en proportion des revenus, exprimé en pourcentage

- iii) D'un exercice à l'autre, le coût du service de la dette du gouvernement, à l'exclusion des sommes versées par les organismes publics, exprimé en pourcentage des revenus non consolidés, doit se situer, par rapport aux provinces, dans les quatre moins élevés.

Ce ratio est un indicateur de la mesure dans laquelle les revenus du gouvernement sont affectés aux frais de la dette au lieu de servir à la prestation des programmes et des services ou à la réduction des impôts.

Paiements pour le service de la dette en proportion des revenus, exprimés en pourcentage

- iv) D'un exercice à l'autre, les paiements relatifs à la dette du gouvernement, à l'exclusion des sommes versées pour le service de la dette des organismes publics, exprimés en pourcentage des revenus non consolidés, ne doivent pas dépasser 5 % des revenus.
-

Ce ratio est un indicateur de la mesure dans laquelle les revenus du gouvernement sont affectés aux frais de la dette et au remboursement de celle-ci au lieu de servir à la prestation des programmes et des services ou à la réduction des impôts.

Paiements pour le service de la dette en proportion de la moyenne mobile du PIB sur une période de trois exercices, exprimés en pourcentage

v) En raison de la volatilité du PIB que connaissent les TNO, une moyenne mobile du PIB sur une période de trois exercices doit être utilisée.

D'un exercice à l'autre, les paiements pour le service de la dette, à l'exclusion de la dette des organismes publics, exprimés en pourcentage de la moyenne mobile du PIB sur une période de trois exercices, doivent se situer, par rapport aux paiements pour le service de la dette des provinces, dans les quatre moins élevés.

Ce ratio est un indicateur de la croissance de la dette en proportion de la croissance de l'économie. Dans une situation idéale, la croissance de l'économie sera plus rapide que la croissance de la dette publique. Un ratio décroissant reflète une amélioration constante de la situation financière.

Dette nette par habitant

vi) D'un exercice à l'autre, la dette nette non consolidée par habitant doit se situer, par rapport aux provinces, dans les cinq moins élevées.

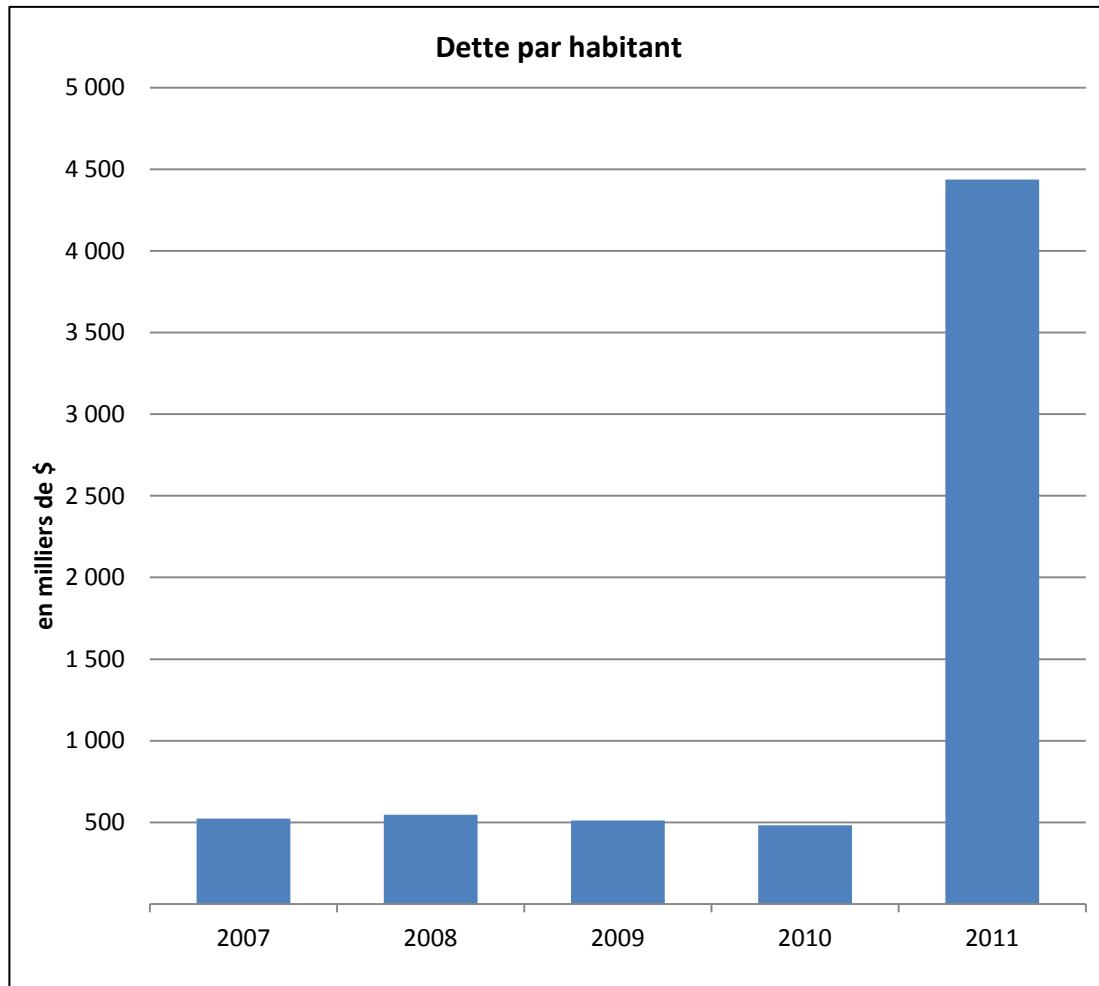
Ce ratio est un indicateur de l'excédent des passifs sur les actifs financiers.

La politique d'emprunt du GTNO ainsi que les critères de mesure du rendement en matière de gestion de la dette seront examinés et mis à jour une fois par année. Les rapports annuels seront déposés à l'Assemblée législative.

DETTE PAR HABITANT

Le graphique qui suit illustre la dette par habitant en ce qui concerne l'ensemble de la dette dont est directement responsable le GTNO. Cette dette comprend les emprunts à court terme et à long terme, mais exclut les emprunts du Fonds de développement des perspectives économiques des TNO et de la Société d'hydro des TNO.

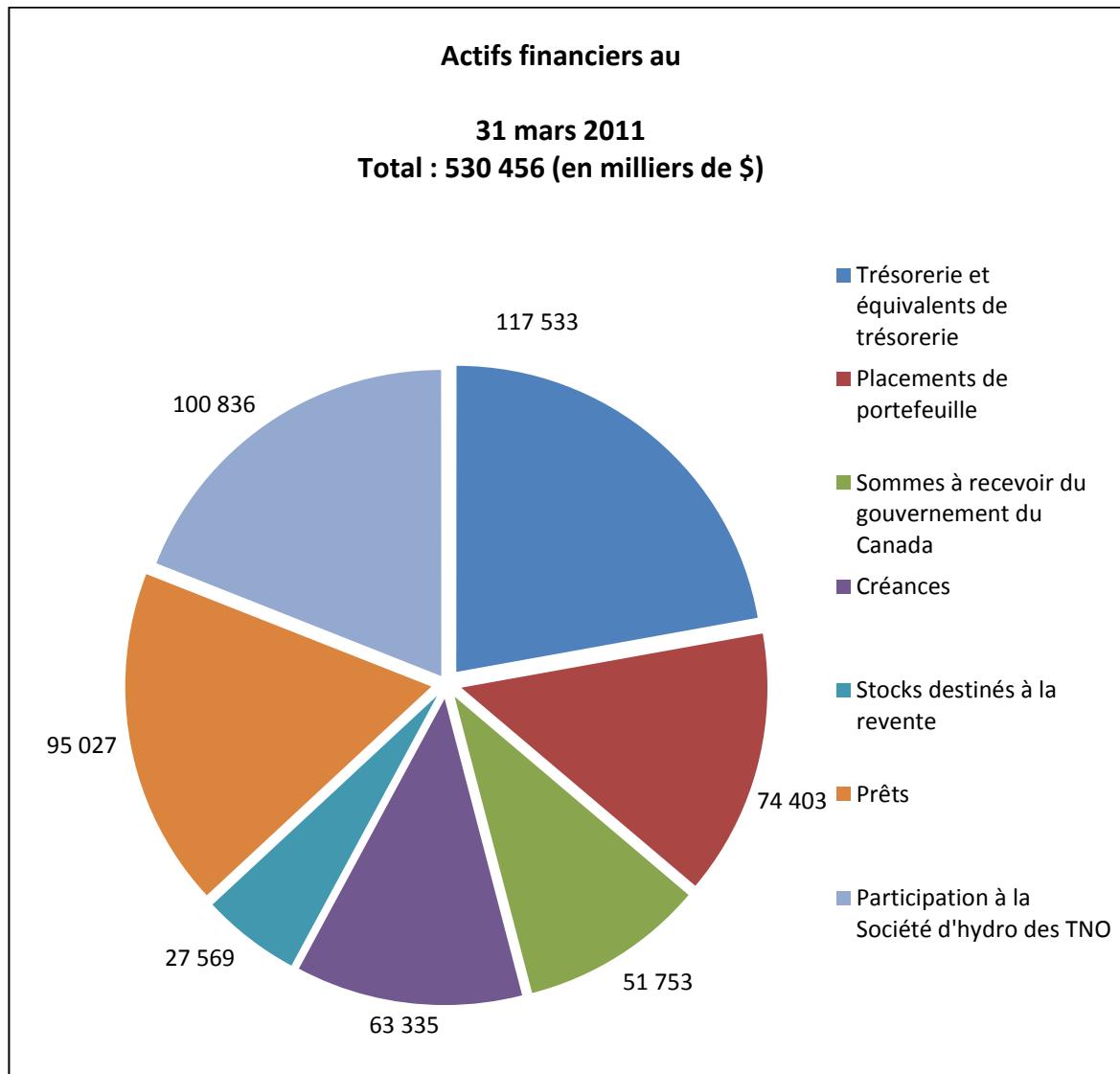
Au 31 mars 2011, la dette à long terme était de 193,8 millions de dollars (21,1 millions en 2010), et n'incluait pas d'emprunts à court terme.



Les montants par habitant pour les exercices de 2011 et de 2010 sont établis en fonction des prévisions démographiques de 2010 de Statistique Canada, au 1^{er} juillet 2011.

Comme mentionné dans la section précédente, le GTNO a pris en charge la dette liée au pont de Deh Cho le 1^{er} avril 2010. Cette dette est comptabilisée dans l'exercice 2011.

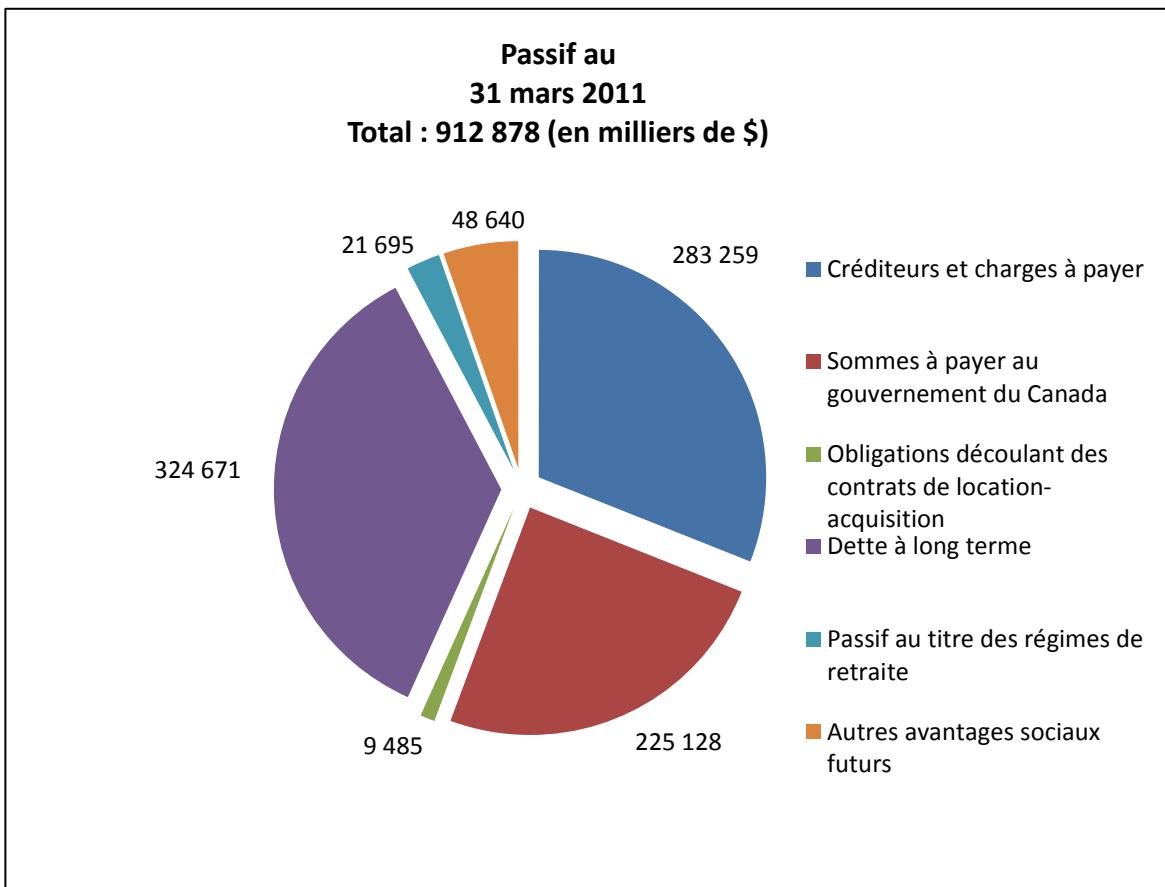
SITUATION FINANCIÈRE



Le graphique ci-dessus montre la composition des actifs financiers du gouvernement.

Les actifs financiers du GTNO sont constitués d'environ un tiers de trésorerie. Les autres actifs financiers deviennent convertibles en trésorerie au fil du temps, allant de placements à relativement court terme et de stocks destinés à la revente à des prêts à plus long terme. La valeur de la participation à la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest n'est pas disponible « à la vente » et, à ce titre, ne peut servir à acquitter le passif du GTNO dans un avenir relativement proche. Avec le temps, le solde des actifs financiers contribuera à la capacité du GTNO de s'acquitter de son passif, comme cela est décrit à la page suivante.

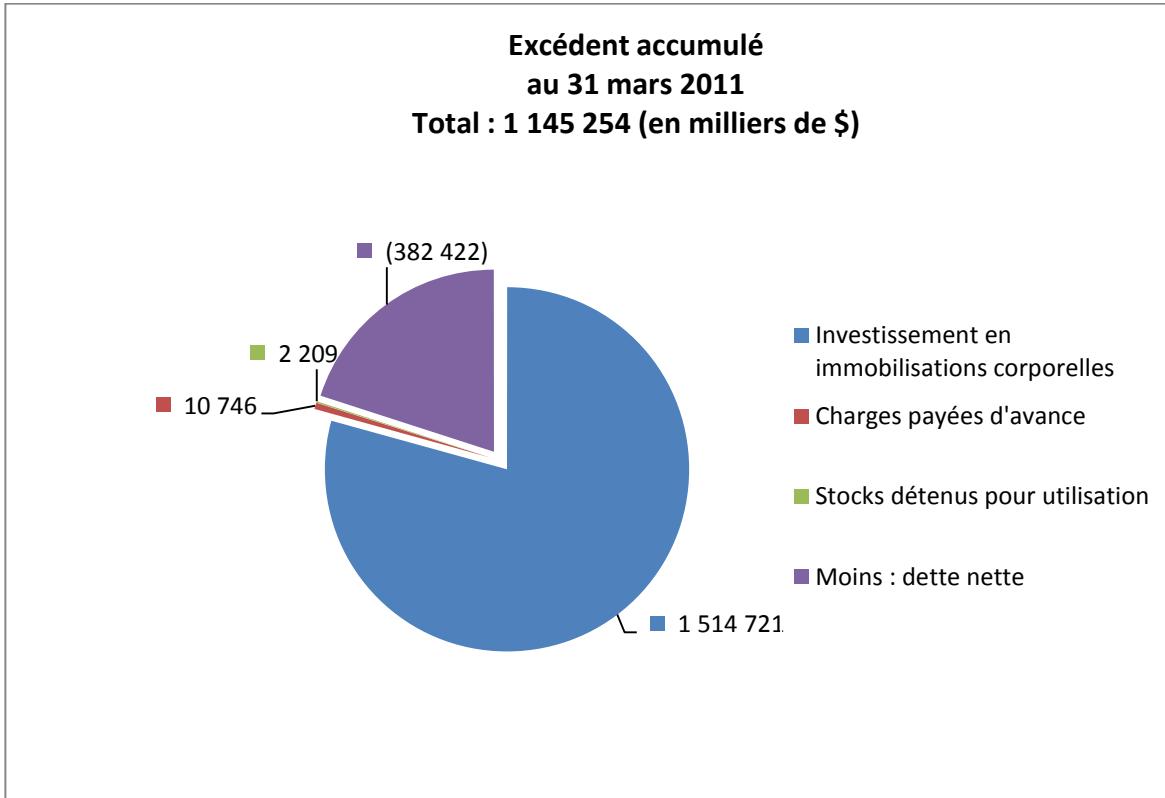
SITUATION FINANCIÈRE (suite)



Le graphique ci-dessus montre la composition du passif du gouvernement.

Le GTNO détient actuellement environ 530 millions de dollars en actifs financiers pour s'acquitter de son passif, qui s'élève à approximativement 913 millions de dollars. Une bonne partie du passif n'est pas exigible à court terme. Ce passif sera acquitté ultérieurement au moyen d'une combinaison d'actifs financiers à plus long terme – qui généreront de la trésorerie à une date ultérieure – et de trésorerie ou de créances qui seront générées dans le cadre des activités normales du gouvernement.

SITUATION FINANCIÈRE (suite)



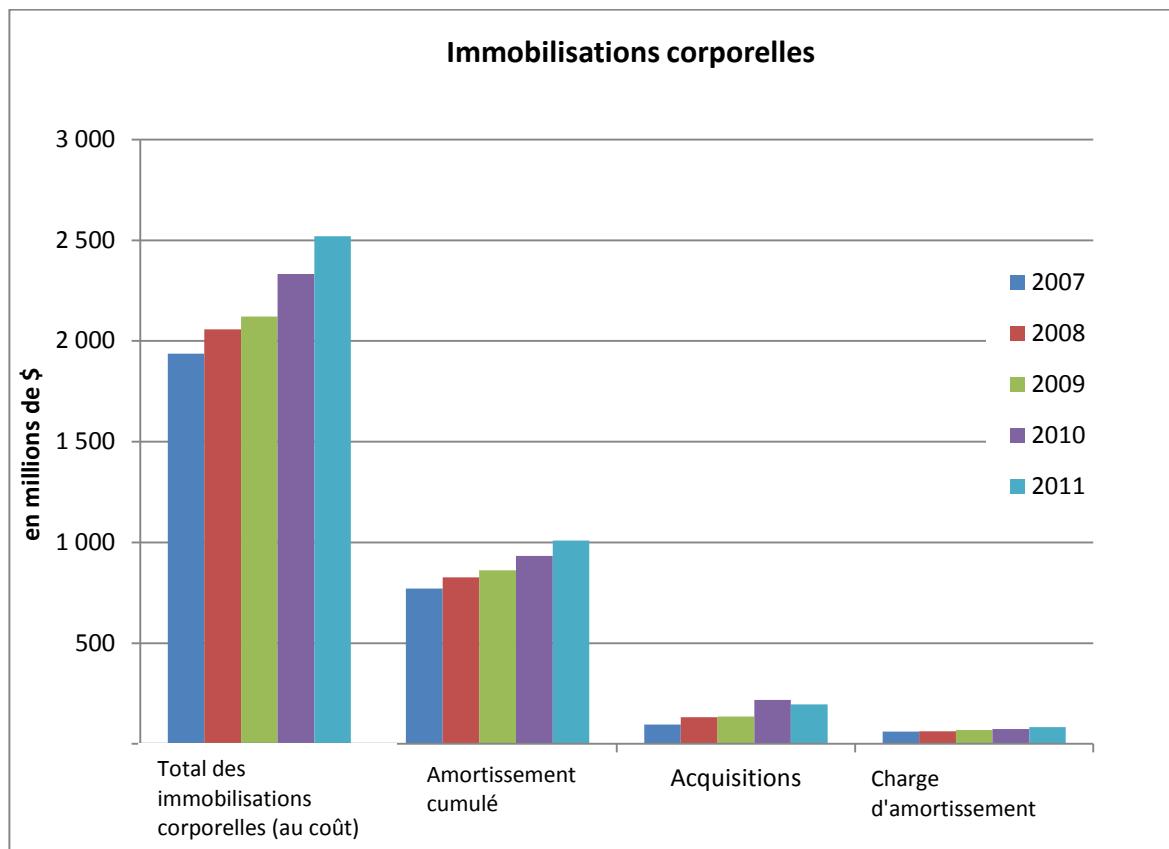
Le gouvernement est dans une situation de dette nette (illustrée ci-dessus en montant négatif). Le montant correspondant est retranché de l'investissement en actifs non financiers du gouvernement (immobilisations corporelles, charges payées d'avance, stocks détenus pour utilisation), ce qui crée l'excédent accumulé à la fin de l'exercice. Un indicateur important de la flexibilité d'un gouvernement est le niveau d'actifs financiers qui lui permet de satisfaire à ses obligations actuelles et futures et d'absorber tout déficit annuel prévu sans devoir passer par une situation de déficit accumulé.

Une situation de dette nette ou de ressources financières nettes n'indique pas nécessairement le montant de trésorerie disponible. Il s'agit plutôt d'un moyen de savoir si les sources de trésorerie permettront ou non de satisfaire aux obligations actuelles ou futures.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent des actifs qui ont été acquis ou construits par le GTNO et des actifs qui ont été apportés, en tout ou en partie, par le gouvernement du Canada ou des tiers.

Le GTNO comptabilise ses immobilisations corporelles à titre d'actifs non financiers à l'état de sa situation financière inclus dans les Comptes publics. En vertu de cette politique, les actifs évalués à 50 000 \$ et plus sont capitalisés, puis passés en charges sous forme d'amortissement, sur leur durée de vie moyenne utile, dans l'état des résultats des Comptes publics.



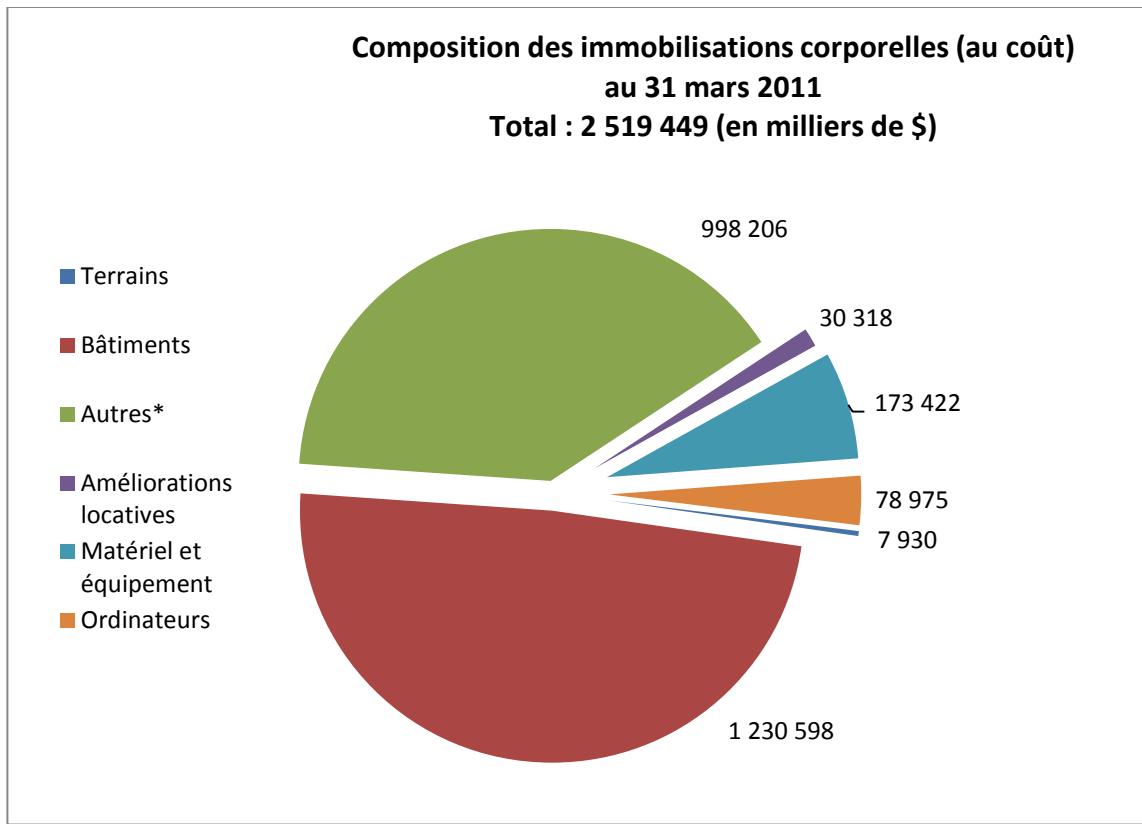
* Les immobilisations corporelles (au coût) ne comprennent pas d'ajustements pour les apports de capital reportés. Pour de plus amples renseignements concernant les immobilisations corporelles, veuillez consulter le tableau A des états financiers consolidés à la section I des Comptes publics pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

Le gouvernement planifie ses dépenses en immobilisations de manière à permettre le remplacement ou l'amélioration des immobilisations corporelles existantes en temps opportun et dans le respect de l'orientation, des priorités et de la stratégie budgétaire du gouvernement.

Le gouvernement poursuit ses investissements visant à remplacer et à maintenir ses immobilisations corporelles à un rythme qui se rapproche, dans le temps, de celui auquel les actifs sont utilisés, mais dans les limites de la capacité financière du gouvernement. En résumé, l'investissement en immobilisations corporelles doit être planifié en fonction du maintien de la

santé et de la sécurité des Ténois et de la durée de vie utile des actifs existants, en plus de permettre la croissance des programmes.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)



* Comprend les routes, les ponts, les pistes d'atterrissement, les aires de trafic, les aqueducs et les égouts.

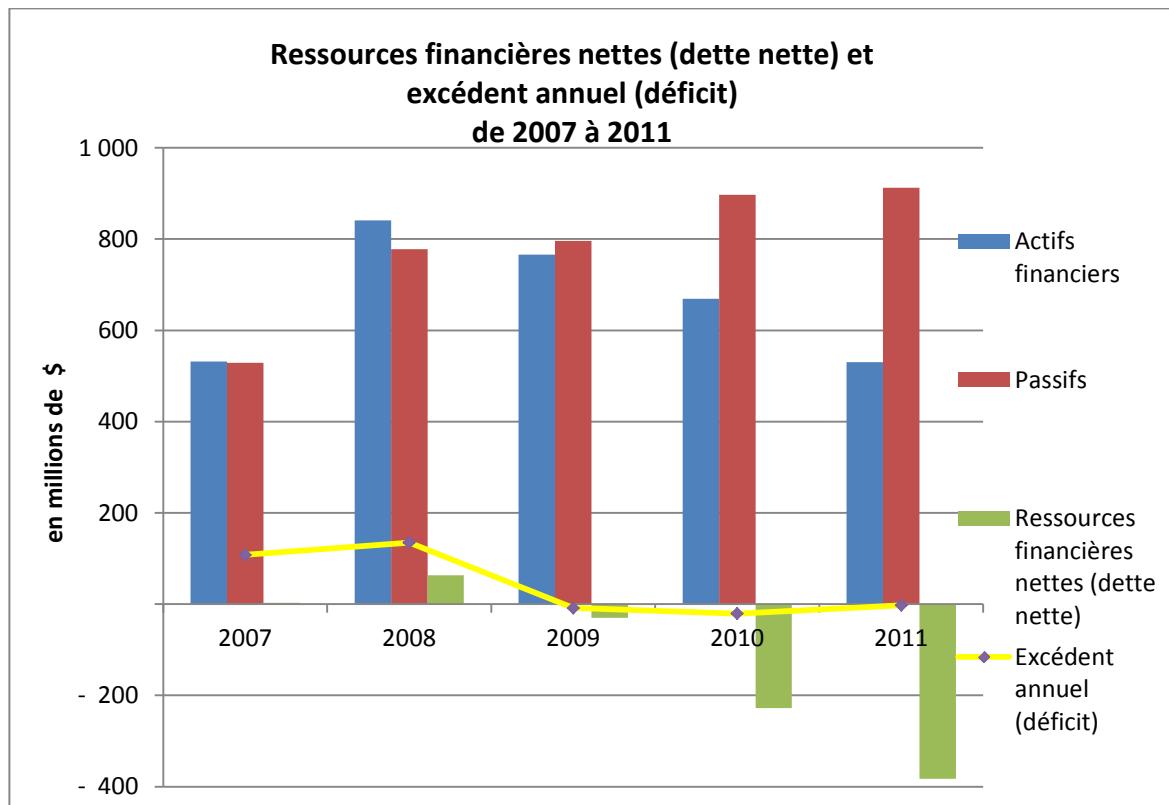
À l'heure actuelle, les investissements en immobilisations corporelles du GTNO représentent de 50 % à 60 % des besoins prévus en investissement aux fins du remplacement et de la croissance. Au cours de l'exercice 2011, le gouvernement a acquis ou construit des immobilisations corporelles d'une valeur de 292 millions de dollars (283 millions en 2010).

EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL ET RESSOURCES FINANCIÈRES NETTES (DETTE NETTE)

Les ressources financières nettes sont les ressources financières qui restent une fois que le montant total du passif du gouvernement en a été déduit. Quand le passif est supérieur à la somme des actifs financiers, nous sommes en présence d'une dette nette. Le gouvernement est dans une situation de dette nette, c'est-à-dire qu'à la fin de l'exercice, son passif est supérieur à son actif. Au cours des derniers exercices, les ressources financières nettes (la dette nette) du gouvernement ont fluctué parallèlement à l'excédent de l'exercice, comme le montre le graphique ci-dessous.

Durant l'exercice 2011, la dette nette a continué d'augmenter en raison d'investissements importants et continus (voir la page précédente). Les montants dépensés en immobilisations corporelles entraînent une diminution équivalente de la trésorerie et des autres actifs financiers utilisés pour effectuer de tels investissements, ce qui se traduit par une augmentation de la dette nette.

Le graphique ci-dessous expose les ressources financières nettes (la dette nette) et l'excédent annuel (déficit) du GTNO pour chacun des cinq derniers exercices.

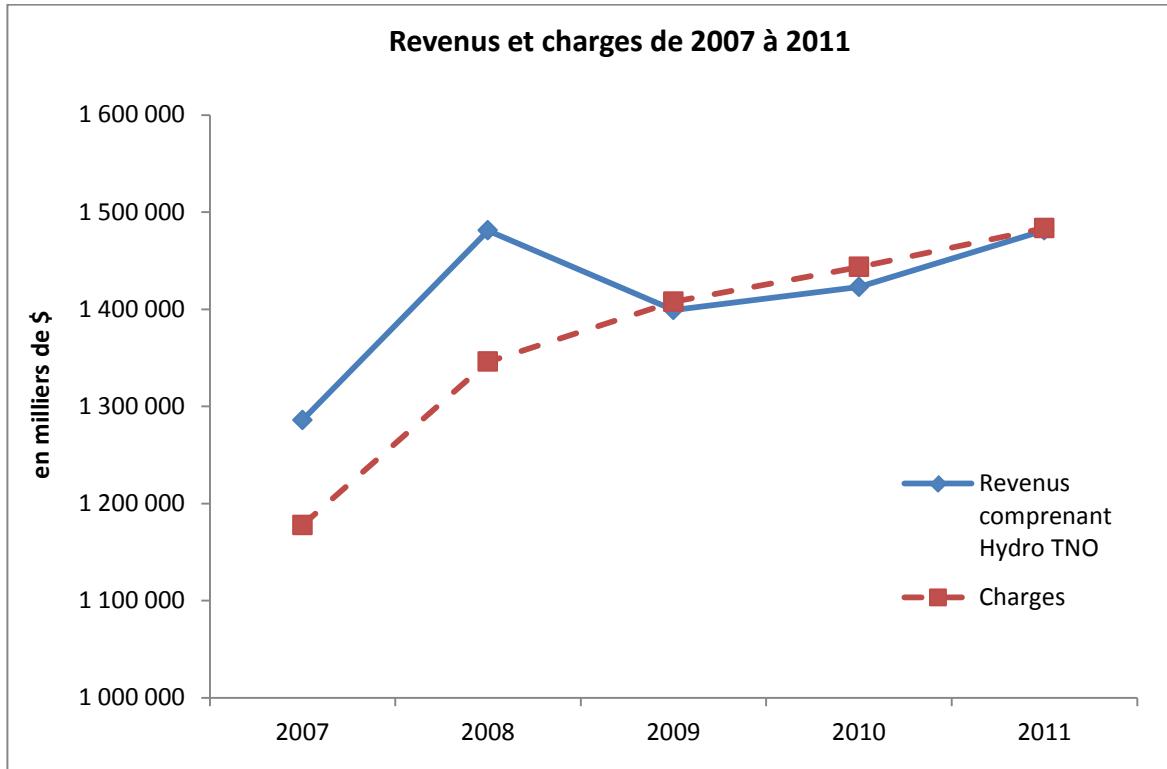


Les ressources financières nettes (la dette nette) constituent un bon indicateur de la capacité du gouvernement de s'acquitter de ses obligations financières courantes.

À court terme, le gouvernement pourrait devoir s'endetter pour financer ses immobilisations corporelles, ce qui se répercute sur sa situation financière nette. Avec un si grand nombre de variables à prendre en compte dans le calcul de la situation financière nette du gouvernement, il est impossible de prévoir une augmentation ou une diminution de la dette nette sans effectuer une

analyse approfondie. Les ressources financières nettes (ou la dette nette) subissent toujours les contrecoups des variations énormes des revenus et des charges. La dette à long terme et la dette nette du gouvernement augmenteront si les revenus ne progressent pas au moins au même rythme que le coût des activités du gouvernement.

REVENUS ET CHARGES



* Les revenus illustrés ci-dessus comprennent les recouvrements des charges d'exercices antérieurs et les bénéfices nets de la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest.

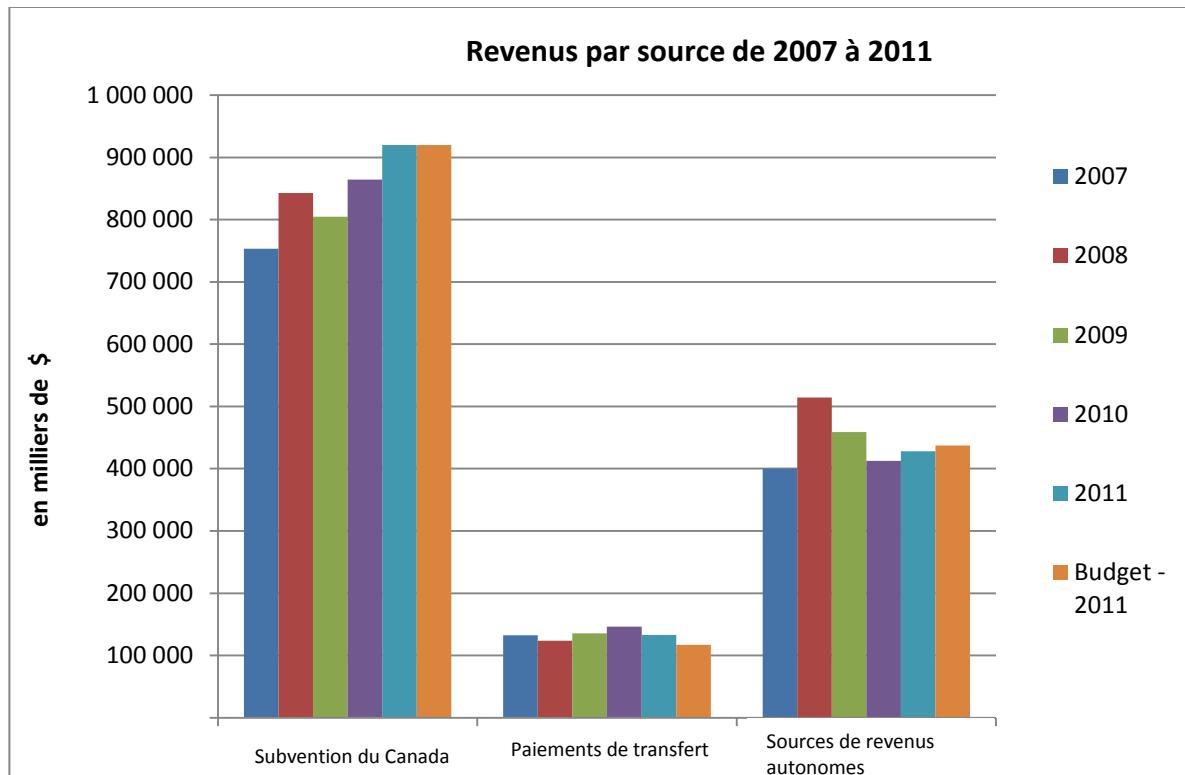
Le GTNO finance ses programmes et ses services gouvernementaux par l'entremise d'une combinaison de transferts du gouvernement fédéral et de sources de revenus autonomes. Divers indicateurs d'importance sont surveillés de façon continue afin d'évaluer la viabilité à long terme du niveau actuel des services. Parmi ces indicateurs, mentionnons :

- les taux de croissance des revenus et des charges;
- l'évolution du ratio de la dette nette;
- les effets des événements ponctuels (ou extraordinaires).

Le principal facteur contribuant à l'imprévisibilité des revenus par rapport aux charges, peu importe l'exercice, est la volatilité des impôts sur les bénéfices des sociétés. Depuis le 1^{er} avril 2007, la subvention du gouvernement du Canada est calculée en fonction d'une moyenne mobile de données de trois exercices qui est décalée de deux ans. Par conséquent, les modifications apportées aux variables sous-jacentes, telles que l'impôt des sociétés, n'entraînent pas de conséquences correspondantes (à la hausse ou à la baisse) pour la subvention du gouvernement du Canada jusqu'aux deuxième, troisième et quatrième exercices suivant l'exercice pendant lequel la modification a été apportée à la donnée en question. Par exemple, si l'impôt des sociétés était

anormalement bas au cours d'un exercice, toute augmentation correspondante de la subvention du gouvernement du Canada serait répartie sur les trois exercices suivants, à raison de 33 % de la somme manquante à chaque versement.

REVENUS PAR SOURCE



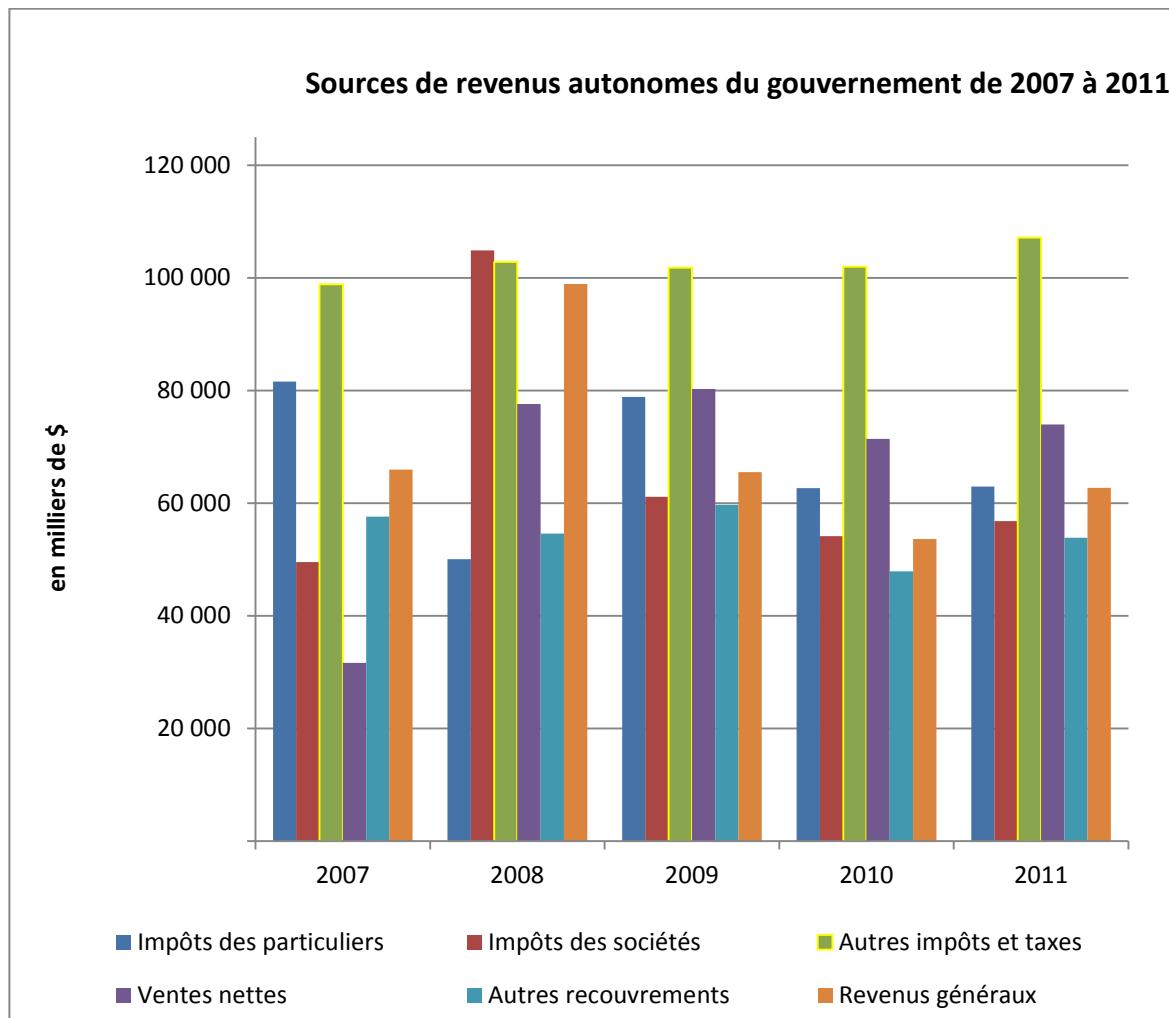
* Les sources de revenus autonomes comprennent les recouvrements des charges d'exercices antérieurs et les bénéfices nets de la Société d'hydro des TNO.

Depuis 2007, année de l'entrée en vigueur de la structure de financement actuelle, les revenus du GTNO tirés de la subvention versée par le gouvernement du Canada et fondée sur la formule de financement des territoires ont augmenté légèrement, passant de 59 % à 62 % des revenus totaux. La subvention versée par le gouvernement du Canada est calculée chaque année au moyen d'une formule, selon laquelle la subvention accordée aux TNO est égale à la différence entre sa base de dépenses brutes (besoins de fonds) et une mesure de capacité de revenu que l'on appelle « revenus admissibles ».

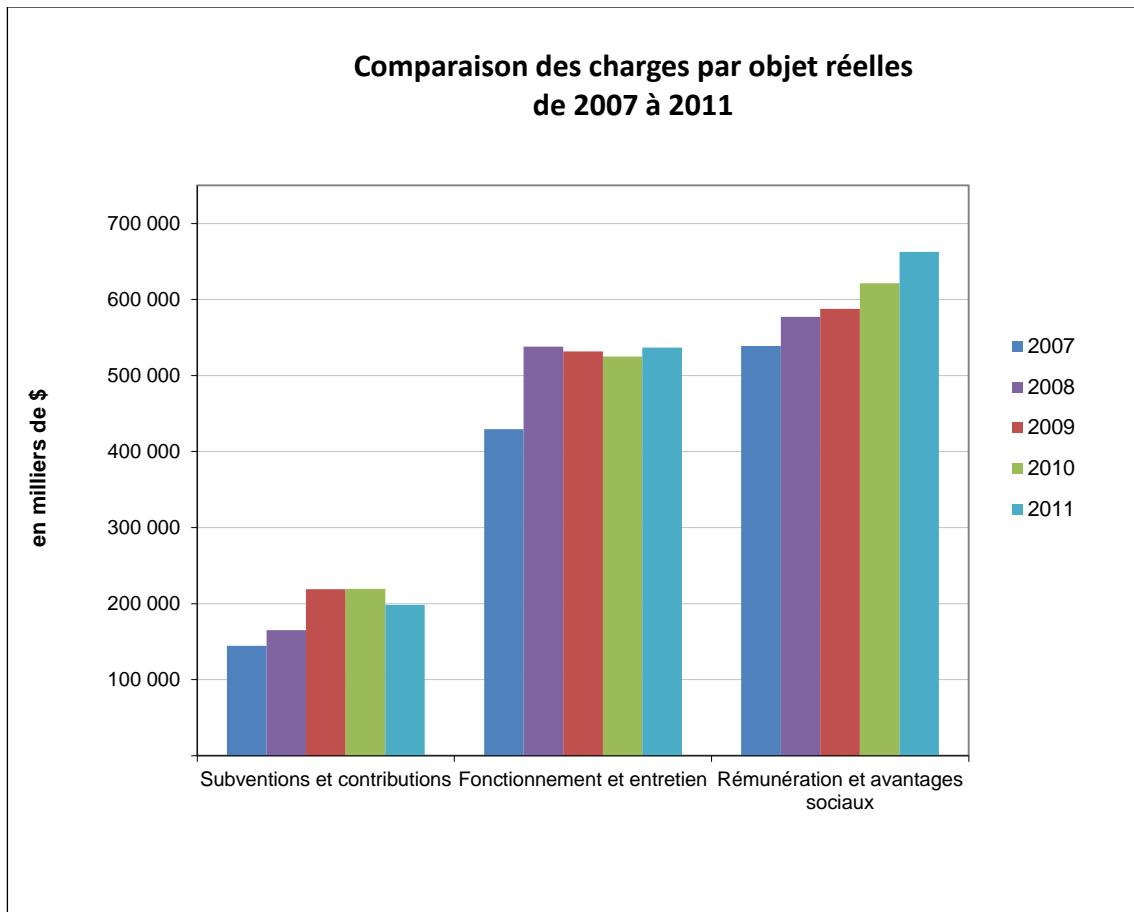
Les principales sources de revenus autonomes du GTNO, notamment les impôts des sociétés et des particuliers et les taxes sur le tabac, les carburants, les combustibles et les salaires, sont demeurées stables, représentant environ 30 % des revenus totaux. Les autres revenus provenant des paiements de transfert représentent environ 9 % des revenus totaux. Bien que les TNO disposent d'une vaste réserve de ressources non renouvelables, le GTNO n'obtient, pour le moment, aucune part des revenus produits par ces ressources (redevances et autres). Des négociations tripartites sont en cours et visent à établir un partage de ces revenus entre le gouvernement du Canada, le GTNO et les gouvernements autochtones des TNO.

REVENUS PAR SOURCE (suite)

À l'exception des revenus d'impôts sur les bénéfices des sociétés, les autres revenus générés par le GTNO ont été généralement uniformes au fil du temps. Les revenus d'impôts des sociétés sont tributaires d'un petit bassin de contribuables importants qui rendent ce revenu volatile. Le gouvernement du Canada fonde ses estimations d'impôts des sociétés sur les plus récentes données fiscales réelles disponibles des exercices antérieurs (par exemple, les avis de cotisation de 2006 ont servi à établir les estimations de 2008).



CHARGES PAR OBJET



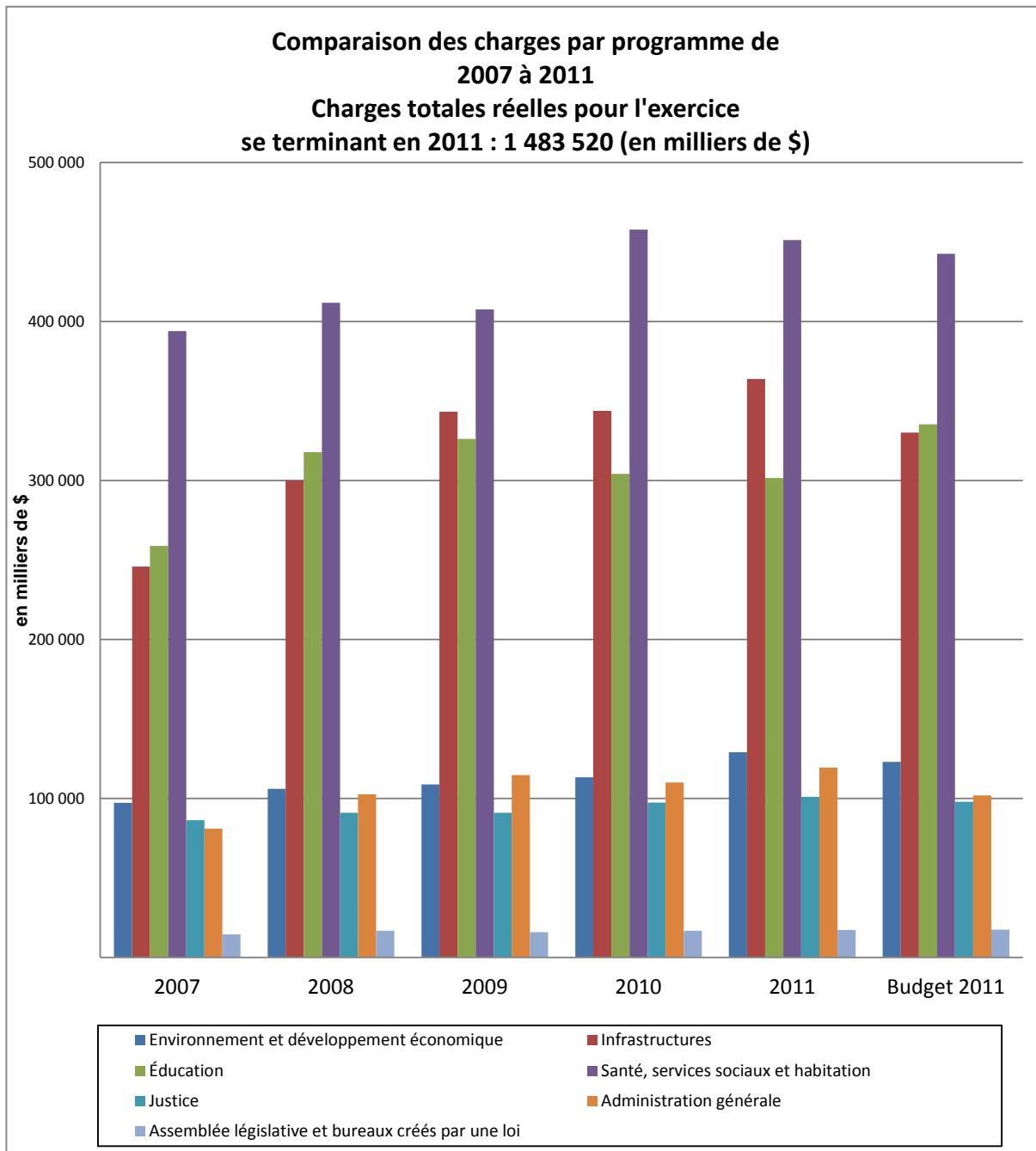
Les montants qui sont comptabilisés à titre de subventions et contributions versées par le GTNO à divers conseils et organismes et qui sont présentés de façon consolidée dans la section I des Comptes publics figurent dans les catégories « fonctionnement et entretien » et « rémunération et avantages sociaux » dans le graphique ci-dessus afin de mieux refléter la nature des charges. Ce classement ne modifie en rien la façon dont sont financés les organismes touchés, étant donné que bon nombre des programmes sociaux et éducatifs sont financés par voie de contributions. De nombreux éléments des ententes de financement avec les conseils et les organismes touchés se rapportent directement à des coûts fixes et, en sa qualité de principal (ou unique) bailleur de fonds, le gouvernement ne peut modifier ces ententes sans que cela ait des répercussions sur les extrants des conseils et des organismes. Dans la section II des Comptes publics, il est possible de constater qu'environ 51 % des charges totales du gouvernement prennent la forme de subventions et de contributions à des tiers.

De plus, les engagements découlant de la location et les autres engagements communiqués dans les notes afférentes aux états financiers consolidés (dans la section I des Comptes publics) sont des coûts fixes à long terme qui doivent être financés.

Le GTNO est, par ailleurs, vulnérable à l'inflation, car ce dernier facteur revêt une grande importance au moment de négocier les taux de rémunération et les avantages sociaux. Non

seulement les salaires versés directement par le gouvernement sont touchés par l'inflation, mais la charge salariale constitue un facteur important dans le calcul du montant des subventions et des contributions accordées à des tiers, que ces derniers soient consolidés ou non dans les Comptes publics.

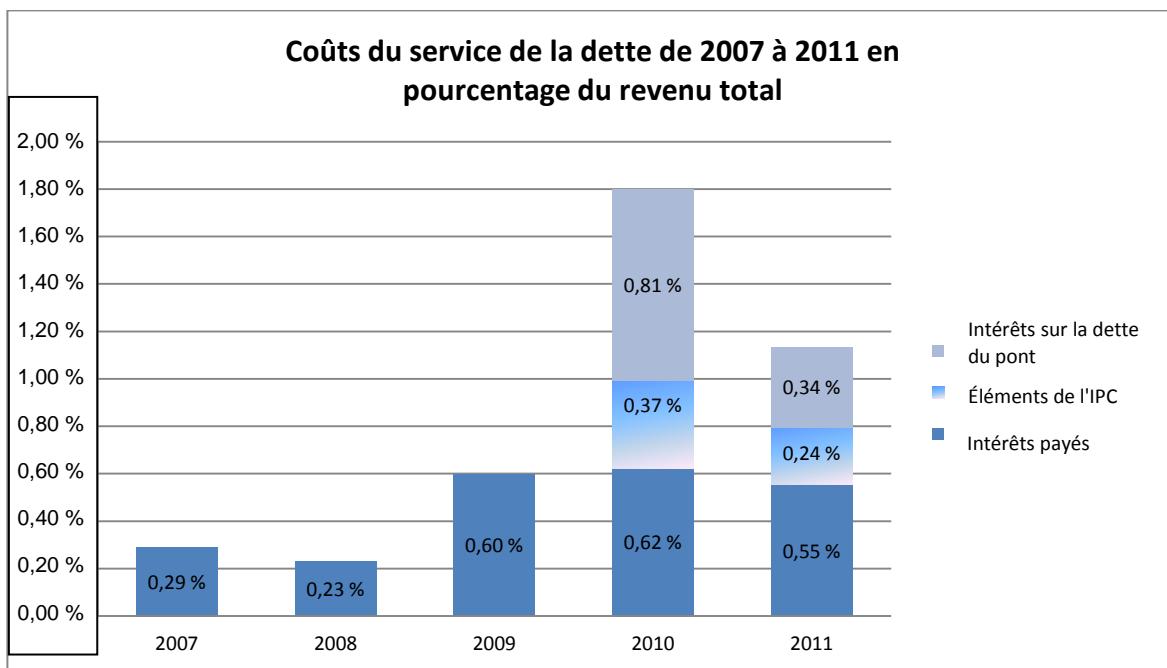
CHARGES PAR PROGRAMME



Le GTNO consacre la majeure partie de son budget aux programmes sociaux (éducation, santé, soutien aux administrations communautaires, justice et logement), et le reste, aux infrastructures, aux ressources naturelles et au développement économique. Dans de nombreux cas, les nouveaux fonds requis pour améliorer un service doivent être puisés à même l'enveloppe déjà établie, au détriment d'autres besoins importants. Pour atteindre l'équilibre budgétaire, il faut non seulement contrôler les charges, mais également trouver la composition la plus efficace et efficiente des programmes.

COÛTS DU SERVICE DE LA DETTE

Comme le montre le graphique ci-dessous, le GTNO bénéficie d'une situation enviable qui lui permet de consacrer moins de 2 % de l'ensemble de ses revenus au service de sa dette totale, ce qui comprend notamment les coûts de financement payés au service de la dette du pont de Deh Cho (en 2010, la Deh Cho Bridge Corporation a été consolidée dans les Comptes publics; le 1^{er} avril 2010, elle a été entièrement prise en charge par le GTNO). Les coûts de financement comprennent les charges d'intérêts et un redressement pour tenir compte de l'inflation calculée en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC). Les divers éléments rattachés au pont de Deh Cho sont présentés ci-dessous.



La *politique de gestion responsable des finances* du GTNO, permettant l'acquisition d'immobilisations corporelles au moyen de l'endettement, exige que le pourcentage mentionné ci-dessus soit l'un des paramètres dont il faut rendre compte pour garantir que toute nouvelle dette assumée n'ait pas d'incidence sur la viabilité à long terme du gouvernement. En vertu de cette politique, les paiements destinés au remboursement de la dette du gouvernement ne doivent pas dépasser 5 % des revenus.

CONCLUSION

Comme nous l'avons mentionné à l'introduction, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a proposé que la santé financière d'un gouvernement soit mesurée en fonction de sa viabilité, de sa flexibilité et de sa vulnérabilité. Les indicateurs présentés dans les pages précédentes visaient à illustrer où se situe, dans ce contexte, la santé financière du GTNO. L'analyse réalisée nous amène à conclure ce qui suit :

Viabilité – À la fin de l'exercice 2010-2011, le GTNO avait une dette nette de 382 millions de dollars comparativement à la dette nette de 229 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. Cette détérioration de sa situation financière demeure surmontable étant donné que le flux des rentrées est de 1,5 milliard de dollars. La dette nette ne représente que 25,5 %, soit environ 13 semaines de revenus. Au 31 mars 2011, la dette à long terme du GTNO se chiffrait à 193,8 millions de dollars (à l'exclusion de la dette de la Société d'hydro des TNO et du Fonds de développement des perspectives économiques des TNO), ce qui représente 12,9 % des revenus du GTNO pour l'exercice et moins de 5 % du PIB.

Flexibilité – Il s'agit ici de la capacité du GTNO d'augmenter ses ressources financières. Les sources de revenus autonomes du GTNO sont passées de 31,1 % de ses revenus totaux en 2007 à 28,9 % en 2011, mais la majeure partie des revenus provient toujours de la subvention versée par le gouvernement du Canada (selon la formule de financement des territoires). Le GTNO n'a pas accès aux redevances provenant de l'exploitation des ressources, étant donné que le gouvernement fédéral contrôle encore la totalité des ressources souterraines des TNO. Le GTNO et le gouvernement du Canada ont entamé des négociations concernant le transfert des responsabilités qui comprennent le partage des revenus tirés des ressources. Cependant, l'incidence financière et le délai avant l'obtention d'une entente définitive sont actuellement incertains. Le gouvernement fédéral a autorisé le GTNO à emprunter jusqu'à concurrence de 500 millions de dollars. Bien que cette limite n'ait pas encore été atteinte, une telle capacité d'emprunt représente seulement 33,7 % des charges de 2010-2011, soit 17 semaines d'activité. La limite d'emprunt a été temporairement augmentée à 575 millions à partir d'avril 2010 jusqu'au 31 mars 2015. Toutefois, la prise en charge de la dette de la Deh Cho Bridge Corporation, le 1^{er} avril 2010, correspond presque à plus du double de l'augmentation provisoire de la limite d'emprunt du GTNO.

La flexibilité du GTNO d'accroître ses ressources financières est actuellement limitée. Le manque d'accès aux revenus tirés des ressources combiné à la possibilité très faible, voire inexiste, d'augmenter les taxes et impôts et de demeurer compétitif par rapport aux autres provinces et territoires rendent improbable une augmentation importante des sources de revenus autonomes à court terme. La limite d'emprunt fixée par le gouvernement du Canada empêche le GTNO d'avoir recours à l'endettement pour augmenter ses ressources financières, une augmentation qui, dans le meilleur des cas, pourrait accroître la flexibilité à court terme.

Vulnérabilité – Cet élément permet de déterminer la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement hors de son contrôle ou de son influence. Pour évaluer la vulnérabilité du GTNO, il suffit d'examiner les sources limitées de revenus autonomes du gouvernement et la volatilité des impôts sur les bénéfices des sociétés et des particuliers. La formule qui détermine le calcul du financement des territoires est inscrite dans la législation fédérale et restera en vigueur jusqu'au 31 mars 2014. Lors de la réunion des ministres des Finances de décembre 2011, le ministre fédéral des Finances s'est engagé à renouveler la formule actuelle de financement des territoires pour cinq ans, soit jusqu'à l'exercice 2018-2019.

En résumé, le GTNO fait montre, pour l'instant, d'une stabilité financière, mais sa flexibilité dans la génération de nouveaux revenus est restreinte et il continue d'être très vulnérable quant aux changements que peut apporter le gouvernement du Canada à l'égard de ses revenus futurs.